# JOURNAL OFFICIFL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

DU 4 OCTOBRE 1958 CONSTITUTION

7° Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983 SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance Mercredi 10 Novembre 1982.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. - Loi de finances pour 1983 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7001),

## Intérieur et décentralisation.

- M. le président.
- M. Laignei, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Claude Wolff, rspporteur pour avis de la commission des lois, pour l'administration générale et les collectivités locales.
- M. Delance, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour la sécurité.

Mme de Hauteclocque, M. Delferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation;

MM. Marchand,

Pernin,

Royer,

MM. Emmanuel Aubert,

Tavernier.

Georges Sarre.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. - Ordre du jour (p. 7015).

## PRESIDENCE DE M. PHILIPPE SEGUIN.

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente. M. la président. La séance est ouverte.

-1-

## LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083, 1165).

### INTERIEUR ET DECENTRALISATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

Les temps de parole prévus pour cette discussion sont de trente-cinq minutes pour les commissions, de deux heures pour les groupes et de cinquante minutes pour le Gouvernement, interventions principales et phase des questions comprises.

Comme il a été convenu avec l'accord du Gouvernement, MM. les ministres n'interviendront qu'après les orateurs inscrits.

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Parfaitement.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Laignel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économic générale et du Plan.

M. André Laignel, rapporteur spécial. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la sécurité, mes chers colègues, le budget sur lequel j'ai l'honneur de rapporter est globalement un bon budget.

De ses nombreuses facettes, je n'en retiendrai, dans mon rapport oral, que deux qui me paraissent essentielles tant par leur objet que par les changements, pour ne pas dire les bouleversements, auxquels elles ont donné lieu: d'une part la police et la sécurilé, d'autre part la décentralisation.

De nombreuses réllexions ont été menées en 1982, certaines jusqu'au terme normal d'in rapport, sur les structures et les missions de la police nationale. L'importance de ce service public dans une société que sa complexité rend vulnérable, d'une façon étrangement analogue tant à la «petite délinquance» qu'au terrorisme organisé, a été politiquement consacrée par la création, en août 1982, du secrétariat d'Etat à la sécurité publique.

Initiative du Président de la République, cette mesure doit être inlerprétée, au-delà de son incidence sur la coordination technique des moyens de police, à la lumière des principes qui régissent la politique du changement depuis mai 1981. En développant l'utilisation de la police à des fins de répression du mécontentement populaire, en négligeant les mesures convenables pour assurer la sécurité quotidienne des Français, en fermant les yeux sur certaines entreprises menées par des groupements d'extrême droite, le pouvoir précédent a méconnu volontairement les traditions démocratiques de la police nationale: il a séparé la police de la nation. Une des premières missions du secrétaire d'Etat à la sécurité publique est de rétablir, avec le concours de l'immense majorité des personnels, la police à sa vraie place dans une société républicaine.

Vouloir redonner à la police sa juste place dans la nation, c'est aussi lui attribuer les moyens de ses missions. Faisons justice, à cette occasion, des récriminations de la droite en ce qui concerne les effectifs en rappelant quelques chiffres simples.

Depuis mai 1981, el compte tenu des créations prévues au budget pour 1983, ce sont 7 703 emplois supplémentaires de police qui auront été mis en place. En 1980, dernière année pleine du pouvoir de la droile, les effectifs avaient baissé de 101 emplois.

A travers ces chiffres, chacun peut voir qui se préoccupe réellement de la sécurité des Français.

Les créations d'empleis ont donc été considérables et la commission des finances a exprimé sa satisfaction au vu des moyens ainsi mis en place, mais elle a aussi soulu formuler un certain nombre de souhaits et porter son attention sur certaines orientations fondamentales de la politique de sécurité.

A la différence des autorités précédentes, plus soucieuses de pratiquer une répression systématique, voyante mais inefficace à long terme, le Gouvernement actuellement aux affaires s'est préoccupé de résoudre exactement les difficultés nées de l'évolution sociale, en assurant la sécurité tout en respectant les libertés publiques.

Il a dans l'ensemble poursuivi un triple objectif, recherchant une police mieux intégrée, mieux équipée, micux formée.

Les affaires de police se prêtent tout particulièrement à une exploitation spectaculaire; mais les succès qui font, à juste titre, la fierté des services ne peuvent, sans dommage ni incohérence, être distingués des efforts quotidlemement consentis pour une meilleure adaptation aux formes multiples de la délinquance. Ces efforts a'orientent selon plusieurs axea.

La continuité des actions est garantie, notamment, par la coordination des services. Pendant des années, souvent sur le modé anecdotique, en certaines occasions sur le mode drama-

tique, on a évoqué les problèmes que faisait naître le manque de concertation entre les services. En arrivant au pouvoir, le Gouvernement a souhaité mettre un terme à une dispersion génératrice d'inefficacité. Il a lait de la coordination des actions de sécurité une priorité politique. La commission des finances ne peut qu'approuver cette priorité qui a trouvé son aboutissement par la création du secrétariat d'Etat à la sécurité publique.

S'agissant des moyens de lutte contre le terrorisme, le plan dont le Président de la République a défini les orientations l'été dernier est en cours d'exécution. La commission des finances souhaite d'ailleurs obtenir des précisions sur les traductions budgétaires et financières de ce plan dans les budgets de 1982 et de 1983.

Parmi les décisions liées à la lutte antiterroriste, figure la constitution d'un fichier de référence. La commission partage le souci du Gouvernement de centraliser les informations actuellement dispersées entre plusieurs services pour accélérer une intervention éventuelle contre des mouvements et groupes terroristes. Il paraît cependant nécessaire que la constitution de ce lichier soit asso tie de toutes les garanties convenables pour le respect des liber-és publiques. En tant que rapporteur spécial, je ne peux que me réjouir des déclarations par lesquelles le secrétaire d'État à la sécurité publique a rappelé l'autorité reconnue, en pareil cas, à la commission nationale Informatique et Libertés.

Considérée à travers ses répercussions en termes d'effectifs budgétaires, la prévention de la délinquance en agglomération urbaine, qui fonde l'action de la police dans les villes, a obéi à deux régles.

Les études menées par le ministère ont abouti à fixer à vingt-quatre l'effectif minimum garantissant une présence permanente et suffisamment efficace des services de police dans une ville. 121 petiter villes ont bénéficié de cette augmentation.

Le développement endémique de la petite délinquance dans les grandes agglomérations a entraîné sur le budget de 1982 des créations de postes imporlantes dans les principales villes de France. Ainsi, la région parisienne a reçu au total 1900 emplois de gradé et gardien: 500 pour Paris; 800 pour la petite couronne et 600 pour la grande couronne. Pour les mêmes personnels, les créations d'emplois supplémentaires sont de 75 à Lille, de 111 à Lyon et de 250 à Marseille.

Les formes d'intervention de la police dans les quartiers sont également en cours de transformation. Pour dissuader les petits délinquants, pour agir en liaison réelle avec la vie des quartiers dans les grandes villes, la police est conduite à démultiplier sa présence : les policiers sont appelés à vivre davantage au contact de la population.

Cela s'est traduit et devra encore se traduire davantage par le développement de « l'îlotage ».

L'accroissement des tâches confiées à la police implique une amélioration sensible des conditions matérielles de leur accomplissement, que ce soit la rénovation des locaux ou l'attention portée aux détails de la vie de travail.

En ce qui concerne les locaux de police, la vétusté de nombre d'entre eux est un fait reconnu d'ailleurs par le ministère. Les mesures de démultiplication des services, que j'ai évoquées, ont permis certaines opérations d'aménagement, mais on ne pourra longtemps différer la mise au point d'un programme précis et rigoureux de rénovation des commissariats.

Pour l'armement et la sécurité des personnels de police, le ministère a fait état de « l'accélération de la substitution du revolver Manurhin spécial police au pistolet 7,85 » et a indiqué qu'il poursuivait « la dotation des personnels en gilets pareballes ».

De 1981 à la fin de 1983, compte tenu des départs à la retraite, 14 000 recrutements auront eu lieu. La formation d'un tel nombre de fonctionnaires pose, à structures inchangées, des problèmes évidents. En définissant d'une manière plus ambitieuse que par le passé les missions de la police, le ministre d'Etat a parallèlement décidé de renforcer les services chargés de la formation. Nous ne pouvons bien évidemment que nous associer à cette orientation.

Une police qui ait sa juste place dans la nation, une police mieux intégrée, mieux équipée, mieux formée, ces objectifs recueillent notre total assentiment et nous paraissent à la mesure de l'immense aspiration à la sécurité que manifestent les Français.

La seconde partie de mon exposé portera sur la première « année pleine » de la décentralisation nouvelle.

En effet, si l'année 1982 a été l'année de démarrage pour la nouvelle politique de décentralisation, l'année 1983 sera la première « année pleine » pendant laquelle la nouvelle politique de décentralisation sera exécutée.

La structure des concours aux collectivités locales sera sensi-blement modifiée, en 1983, par le développement de la décentralisation qui conduit à regrouper partiellement ces concours sous la forme de la dotation globale d'équipement et de la dotation de décentralisation. C'est à la lumière de ces évolutions juridiques qu'il importe d'apprécier l'évolution des masses budgé-

Sous le bénéfice de ces obscrvations, on peut noter un nouvel accroissement des concours de l'Etat aux collectivités locales, qui augmentent, en 1983, de 22,2 p. 100 et rappeler que les rythmes annuels d'augmentation avaient été en 1980 de 15,9 p. 100, en 1981 de 15,3 p. 100, et en 1982 de 17,8 p. 100.

Le projet de budget du ministère de l'intérieur et de la décentalisation consente et de la décentalisation de la decentalisation de la décentalisation de la decentalisation de la decentalisat

tralisation comporte en 1983 un chapitre 67-55 « Dotation globale d'équipement », comprenant une part communale et une part départementale.

La dotation globale d'équipement des communes atteint en autorisations de programme 1262 millions de francs et en crédits de palement 489,6 millions de francs.

Sur le volume total des autorisations de programme pour les communes, 58 p. 100 proviennent du budget de l'intérieur et de la décentralisation, soit, pour ce ninistère, la totalité des crédits de voirie communale et le cinq iième des crédits concernant les réseaux et services urbains, la viabilité des zones d'habitation, les constructions publiques et les majorations de subventions pour incitation aux fusions et aux regroupements.

Les 42 p. 100 restants, soit 529,9 millions de france, provien-

nent des budgets des autres ministères.

Au terme de la période de trois ans correspondant à la mise en application complète du régime de la D.G.E. pour les com-

munes, c'est un total de 4 milliards de francs qui leur sera transféré par le biais de la D. G. E.

La dotation globale d'équipement sera répartie pour les quatre cinquièmes au prorata des dépenses directes d'investissement de l'année et, pour le cinquième restant, sous forme de majorations de subventions destinées aux communes à faible potential fiscal aux communes en l'apprendire de sous communes en l'alla fiscal aux communes en l'apprendire de sous communes en l'apprendire de la commune de la commune de l'apprendire de la commune de tiel fiscal, aux communes et groupements de communes qui réalisent des travaux dans le cadre d'un accord intercommunal et aux groupements dotés d'une fiscalité propre. La dotation globale d'équipement des départements s'élève

en autorisations de programme à 1452.7 millions et, en crédits de paiement, à 606,4 millions de francs.

A la différence de la dotation globale d'équipement des communes, dont la mise en place s'étale sur trois ans, la dotation globale d'équipement des départements prendra, en 1983, sa configuration presque définitive.

Elle sera répartie en deux fractions d'égale importance représentant 45 p. 100 chacune: d'une part, une dotation attribuée au prorata des dépenses réelles d'investissement, et, d'autre part, une fraction attribuée au proraia des subventions versées pour la réalisation des travaux d'équipement rural, à charge pour les départements de les redistribuer entre les maîtres d'ouvrage qui réalisent ces travaux. Ce sont, en tout cas, les projets du Gouvernement, tels qu'ils ont été présentés devant le Sénat.

Les départements devront également redistribuer différents fonds, notamment les crédits inscrits au fonds national pour le développement des adductions d'eau qui leur seront transférés à partir de 1983. Ce fonds sera doté en 1983 de 609 millions de francs en autorisations de programme et de 611 millions de francs en crédits de paiement.

Ils répartiront également l'an prochain les crédits du fonds d'amortissement des charges d'électrification qui s'élèveront à 1 100 millions de francs.

Passona à la dotation globale de fonctionnement.

Fixée, après le vote de la première partie de la loi de finances pour 1983, à 16,737 p. 100 des recettes nettes de T.V.A., la dotation globale de fonctionnement atteindra, en 1983, 58,666 milliards de francs.

Dans cette somme s'intègre, pour la première fois en 1983, une dotation spéciale correspondant à la totalité des frals exposés par les communes pour le logement des instituteurs, soit 2 106 millions de francs.

Une controverse s'est élevée aur le taux réel de variation de la D.G.F. entre 1982 et 1983. Si l'on prend en compte la dotation apéciale « instituteurs » en 1983, ce taux d'augmentation est de 12,9 p. 100; si l'on ne prend pas en compte cette dotation, il est de 8,8 p. 100; si l'on tient compte, ce qui me paraît être la méthode la plus rationnelle, à la fois dea crédits affectés en 1982 à la participation aux frais de logement des instituteurs et de la dotation spéciale de 1983, l'augmentation est de 115 p. 100 11,5 p. 100.

L'intégration de cette dotation spéciale dans la D.G.F. a pu poser un problème. Elle n'est pas, à notre sens, dommageable pour les communes dans la mesure où la D.G.T. a toujours

man a man days. The last to the

cru plus rapidement que les sommes destinées à couvrir, antérieurement, les frais qui ont motivé la création de cette dota-

Un autre problème concernant la D.G.F. est apparu à la suite de la publication des résultats du récensement de 1982 : la poursuite des déplacements démographiques des villes-cen-tres et parfois des petite villes-centres, vers les communes périphériques conduit bien entendu à des modifications importantes, sans que la charge corrélative d'équipement collectif incombant aux unes et aux autres ait été modifiée. La commission des finances souhaite connaître les intentions du Gouvernement à cet égard.

La troisième dotation que je veux évequer est la dotation générale de décentralisation.

Le projet de loi sur la répartition des compétences fait de la dolation générale de decentralisation l'un des vecteurs des transferis financiers correspondant à la nouvelle répartition des attributions entre l'Etat et les collectivités décentralisées.

Dans le projet de oudget du ministère de l'intérieur et de la decentralisation pour 1983, il est euvert un chapitre 41-56 nouveau intitulé « Dotation générale de décentralisation » pour les régions, les départements et les communes, mais il n'est doté que pour mémoire.

Questionné à propos de la dotation générale de décentralisation par le rapporteur spécial, le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, n'a fourni aucune pré-cision chiffrée. Il a simplement détaillé la procédure d'établissement de cette dotation, dans les termes suivants :

« Le chiffrage des charges résultant des transferts de compétences est actuellement en cours sur la base des résultats du dernier exercice connu.

« Pour cela, il est procédé à l'évaluation du montant des charges nettes qui résultent pour les collectivités locales de ces transferts par nature de compétence transférée, par niveau des collectivités concernées et pour chaque collectivité concernée.

« Cela implique que soient précisés à partir des documents comptables non seulement le montant des dépenses supportées par l'Etat, mais également celui des dépenses éventuellement supportées par les collectivités locales et qui seront prises en charge par l'Etat en application de la loi.

« Par la suite, la loi prévoit la creation d'une commission présidée par un magistrat à la Cour des comptes et comprenant des représentants des élus concernés, des administrations de l'Etat, pour arrêter les chiffres qui seront opposables aux collectivités locales comme à l'Etat. »

Il a en outre rappelé que, selon le projet de loi relatif à la répartition des compétences, la D. G. D. — nouveau sigle à retenir — est destinée en fait à couvrir la différence qui existe entre le volume total actualisé des charges nettes correspondant aux compétences transférées et le produit des ressources fis-cales transférées aux régions, aux départements et aux com-

La commission des finances s'est particulièrement émue de l'incertitude qui pése encore sur le mode de calcul de la dotation générale de décentralisation et sur son montant en 1983. Elle a adopté, à l'initiative de son rapporteur spécial, une observation par laquelle elle demande au Gouvernement de fournir, en séance. des précisions que tous les élus locaux attendent.

J'en viens au fonds de compensation de la T. V. A.

Ce fonds est destiné à permettre le remboursement par l'Etat de la T.V.A. acquittée par les collectivités locales l'avant-dernlère année. Il est évident, monsieur le ministre d'Etat, que ce décalage de deux ans devient de plus en plus difficile à supporter et crée des effets « d'accordéon budgétaire » au nivesu des recettes des communes. Il serait nécessaire de raccourcir ce délai, et aussi d'envisager le remboursement de la T.V.A. sur les frais de fonctionnement, car on pénalise actuellement les communes sul travaillent heaucoup en régie. actuellement les communes qui travaillent beaucoup en régie, alors que c'est souvent une excellente méthode économique pour les collectivités locales.

J'évoquerai, enfin, les ressources fiscales et les emprunts. En ce qui concerne les ressources dont les collectivités locales acquièrent ou possèdent la maîtrise de la perception, nous avons constaté que la marge de manœuvrc des élus locaux a tendance constate que la marge de manœuvrc des elus locaux a tendance à se réduire, notamment au niveau de la fiscalité directe locale. La part de celle-ci par rapport au produit intérieur brut est passée de 2,13 p. 100 en 1970 à 2,83 p. 100 en 1961. Cette évolution sera de moins en moins tolérable, et d'autant moins que les principaux iripôts locaux — taxe professionnelle, taxe d'habitation — continueront d'être régia par des textes générateurs d'injustice générateurs d'injustice.

Selon les premières indications recueillies par le ministère de l'intérieur, les produits fiscaux votés par les départements ont augmenté de 17,6 p. 100 en 1982 et ceux votés par les communes de 18,9 p. 100.

M. le ministre d'Etat, questionné sur les intentions de réforme de Couvernement et manifecté une grande prudènce. Pour la

M. le ministre d'Etat, questionne sur les intentions de réforme de Gouvernement, a manifesté une grande prudence. Pour la taxe professionnelle, le Gouvernement entend, avant toute chose, tirer les leçons de la première série de petites réformes réalisées par les articles 13 à 20 de la loi de finances rectificative pour 1932. Pour la taxe d'habitation et les taxes foncières, il ne donne aucune indication précise sur ses projets.

Des progrès ont été accomplis depuis le 10 mai 1981 pour la rénovation de la fiscalité directe locale. Il conviendrait sans doute, avec prudence mais avec résolution, d'en accomplir

Par ailleurs, des transferts fiscaux sont prévus pour financer la moitié des charges résultant des transferts d'attribution, notamment le transfert aux régions de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules, aux départements de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière et des droits de mutation.

Dans l'état actuel du projet de loi de finances pour 1983, seul est inscrit dans les textes le transfert aux régions de la taxe sur les cartes grises.

Ce transfert permettra aux établissements publics régionaux de bénéficier globalement en 1983 d'une ressource nouvelle de 1,15 milliard de francs.

Qu'il me soit permis d'appeler l'attention sur les disparités importantes qui existent par habitant, tant au niveau des régions que des départements, en ce qui concerne les transferts fiscaux envisagés.

Ainsi, mes chers collègues, la fiscalité locale et les finances des collectivités territoriales apparaissent en pleine mutation. Cela ne va pas sans espoir ni sans inquiétude pour les élus.

L'espoir, c'est la mise en place de moyens financiers globa-lisés, d'une utilisation souple, bref, adaptés à la décentralisation.

L'inquiétude porte surtout sur les règles d'évolution des différents fonds mis en place. Une règle absolue devrait être, avec des modalités techniques adaptées à chaque dotation globale, que la participation de l'Etat ne puisse jamais être inférieure en pourcentage à celle qui existait au moment de la mise en place des nouvelles dotations.

Sous le bénéfice de ces remarques et de celles qui figurent dans mon rapport écrit, ce budget, qui est globalement un bon budget, a été adopté par la commission des finances. (App!-u-dissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Claude Wolff, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour l'administration générale et les collectivités locales.

M. Claude Wolff, rapporteur pour ovis. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je vais essayer d'être très bref. Dans la première partie de mon intervention, j'évoquersi la aituation des tribunaux administratifs et du corps préfectoral puls, dans une seconde partie, la situation financière des collectivités locales et les questions qui en découlent.

En ce qui concerne la situation des tribunaux administratifs je dois dire qu'au vu de l'évolution du contentieux administratif au cours des trois dernières années, deux constituent auministrating au cours des trois dernières années, deux constitutions peuvent être faites: après la nette progression des nnées 1978-1979, le nombre des recours semble s'être stabilisé aux alentours de 40 000 par an; l'accroissement du nombre des jugements rendus s'est nettement accentué au cours de l'année 1960-1981. Les délais de jugement se sont situés au cours de cette période à une moyenne de deux années. Le plan de création d'emplois doit être poursuivi pour tenir compte de l'augmentation de la charge découlant de la mise en œuvre de la loi du 2 mars 1962 relative aux droits et libertés des collectivités locales

M. le ministre de l'intérieur, interrogé sur ce point, a indiqué qu'il serait tenu le plus grand compte des indications que les chefs de juridiction donneront dans leur rapport annuel, afin d'adapter à leurs besoins les moyens mis à leur disposition.

Le rapporteur a souhaité connaître l'avis du ministre de l'intérieur sur d'autres suggestions présentées par le syndicat de la juridiction administrative telles que la création de conseillers juridiques auprès des préfets; de postes d'assistant et d'attaché et d'un corps à gestion unique avec les membres du Conseil d'Etat.

Sur les deux premiers points, il lui a été répondu que des initiatives de cette nature étalent très difficilement énvisages-bles, compte tenu notamment des problèmes sigus d'effectifs que connaît actuellement le cadre national des préfectures.

Quant à la création d'un corps à gestion unique, le ministre considère qu'elle ne serait pas réaliste en raison de la vocation spécifique du Conseil d'Etat.

En revanche, il est envisagé d'élargir l'accès des membres

des tribunaux administratifs au Conseil d'Etat.

Deux questions méritent d'être brièvement évoquées ici, même si l'une d'entre elles n'est pas en rapport direct avec l'évolution du contentieux.

La première est la suppression de l'intervention a gatoire du commissaire du Gouvernement opérée par le décre, du 17 juin 1980, la mesure se justifiant par le souci d'accélérer et de sim-plisser le cours de la justice. Elle tendait également à résondre les problèmes créés par l'insuffisance des effectifs.

D'une manière générale, la procédure simplifiée semble avoir été appliquée, d'une part, aux requêtes qui s'y prêtent normalement et, d'autre part, aux litiges ne présentant pas de diffi-cultés particulières. Cependant, à l'expérience, il apparaît que, dans ce type d'affaire, il existe des difficultés impossibles à déceler lors d'une première lecture du dossier.

Cette réforme a incontestablement accru le rendement des tribungux. Mais les réserves que le viens d'exprimer semblent avoir trouvé une confirmation dans la pratique, comme en atteste le pourcentage des appels enregistrés pour les litiges confiés à la procédure simplifiée.

Pour attênuer ces inconvénients, le ministre de l'intérieur envisage de modifier le décret du 17 juin 1980, afin de donner au commissaire du Gouvernement la responsabilité de proposer, le cas échéant, une dispense de conclusions au président auquel appartient la décision. Cette concertation devrait accroître les garanties offertes aux justiciables sans, pour autant, ralentir la procédure.

Jusqu'en 1980, il était interdit aux tribunaux administratifs de prescrire le sursis à exécution des décisions intéressant l'ordre public. Une déregation à cette interdiction a été introduite dans l'article R. 96 du code des tribunaux administratifs par le décret du 12 mai 1980, en ce qui concerne les décisions

relatives à l'entrée et au séjour des étrangers en France. Ce régime souffre d'une évidente incohérence, puisque le juge du premier degré peut ordonner le sursis à exécution de l'arrêté ministériel prononçant l'expulsion d'un étranger dans un but de haute police, alors que ce pouvoir lui est refusé s'il s'agit d'un arrêté municipal.

H est donc souhaitable, comme l'envisage le Gouvernement, de supprimer entièrement les restrictions qui affectent encore la compétence du juge administratif du premier ressort pour ordonner le sursis à exécution des décisions intéressant l'ordre public.

J'en viens au corps préfectoral. Dès lors que ce corps connaît un sensible renouvellement des missions qui lui sont dévolues, il nous a paru utile d'en fournir, dans le cadre de ce rapport, une sorte de photographic faisant apparaître notamment l'importance des mouvements opérés depuis dix-huit mois et d'évoquer les problèmes que pose en son sein la mise en place, dans les départements et les régions, de structures administratives d'un type nouveau liées à la mise en œuvre de la décentralisation.

Le nombre de postes n'ayant pas changé de titulaire est de 16 pour les préfets, pour un effectif de 194, et de 106 pour les sous-préfets, pour un effectif de 520.

La deuxième partie de mon exposé concerne les collectivitée locales.

Comme l'an dernier, et conformément aux recommandations de la conférence des présidents, le rapporteur s'abstiendra de procéder à une description détaillée des crédits inscrits en faveur des collectivités locales dans le projet de loi de finances pour 1983. Je me borneral donc, dans les développements qui suivent, à mettre l'accent aur certaines questions, après avoir tracé un bref tablesu de la situation financière des collectivités locales sur la base des statistiques établies par la direction générale des collectivités locales, en regréttant toutefois que, les dernières statistiques remontant à 1980, les changements inervenus depuis cette date échappent à cette étude.

Au vu de ces dernières statistiques, nous pouvons faire les constatations suivantes :

La progression globale des dépenses a été plus rapide au cours de la période considérée que celle du produit intérieur brut : 15,2 p. 100 d'augmentation moyenne par année en francs courants, contre 13,4 p. 100.

Le poids des dépenses de fonctionnement s'est accru puisqu'elles, ont augmenté de 18,2 p. 100 en moyenne annuelle, contre 13,6 p. 100 pour les dépenses d'équipement.

La part des dépenses de personnel a légèrement diminué dans la section de fonctionnement, mais elle a augmenté dans le total des dépenses.

6 Si la part relative des investissements dans le total des dépenses a diminué, les collectivités locales jouent néanmoins un rôle de plus en plus important dans la réalisation des équipements collectifs. Selon les premiers éléments connus pour 1981 et 1982 et les prévisions pour 1983, la progression s'est pour-

suivie et se poursuivrait encore.

En ce qui concerne les recettes, alors que la part des remboursements, cubventions et participations est restée à peu près stable dans le volume des recettes de fonctionnement, le pour-centage représenté par les impôts directs a sensiblement progressé.

La fiscalité locale a augmenté plus vite que l'ensemble des dépenses locales. Il faut en outre rappeler que la pression fis-cale locale a également évolué plus rapidement que celle de

La part de l'autofinancement s'est sensiblement réduite dans les recettes d'investissement, alors que celle des subventions a légèrement augmenté, en raison notamment de l'institution du fonds de compensation de T.V.A. à partir de 1975.

Pour compléter ces observations, on indiquera que les concours de l'Etat aux collectivités locales sont passés de 18661 millions de francs en 1970 à 99668 millions de francs en 1982, soit une augmentation moyenne de 14,9 p. 100 par an.

Mais le phénomène le plus remarquable est évidemment la progression de la part des concours non affectés qui est passée de 50 p. 100 en 1970 à 60 p. 100 en 1980 et qui devrait s'accroî-tre avec l'institution de la D.G.E. sans, cependant, apporter des fonds nouveaux à ce titre, mais une répartition différente. La dotation générale de décentralisation devrait, quant à elle, apporter un élément qu'il faudra mettre en parallèle avec les charges nouvelles des collectivités locales.

J'en viens au rapport entre le projet de budget pour 1983 et les collectivités locales.

Il n'est pas aisé de mesurer cette année avec exactitude l'évolution du concours de l'Etat en raison des modifications apportées au calcul de la dotation globale de fonctionnement par l'intégration de la dotation relative au logement des instituteurs et de la création de la dotation globale d'équipement et de la dotation correspondant aux transferts de compétences.

En ce qui concerne le fonds de compensation de la T.V.A., dont le montant est désormais inscrit au budget des charges communes et non plus à celui du ministère de l'intérieur pour des raisons de technique budgétaire, sans influence sur son mode de répartition, sa dotation s'élevera en 1983 à 8 078 millions de francs, soit une augmentation de 11,6 p. 100. alors que sa progression avait été de 16,8 p. 100 en 1981 et de 16 p. 100

L'ajustement en fonction de l'augmentation du taux moyen de T. V. A. opérée par la loi de finances rectificative de juin 1982, dès lors que cette dotation a été calculée sur la base d'un taux de T. V. A. de 17,6 p. 100, ne sera effectué qu'en 1984. On retrouve ici un problème déjà posé depuis plusieurs années, à savoir celui de l'année de référence prise en considération pour le calcul des dépenses réelles d'investissement servant d'assiette à ce fonds. Le décalage qui existe pénalise les collectivités locales mais se justifie, selon le Gouvernement, par des raisona essentiellement techniques.

Des mesures palliatives tendant à compenser le manque à gagner dû à la hausse des prix avaient été annoncées lors du pagner du la l'alla saucune ne figure dans le projet de loi de finances. La dotation globale de fonctionnement, qui demeure le plus important des concours de l'Etat, passe de 51 966 millions de francs à 58 660 millions de francs, soit une augmentation apparente de 12,89 p. 100. Le calcul doit, en effet, être corrigé par l'introduction, au sein de la dotation globale, d'une dotation spéciale compansant intégralement les charges résultant du logement des instituteurs : 2015 millions de francs. Une comparaison homogène n'est donc possible qu'en tenant compte de cette dotation pour 1981 comme pour 1982, ce qui donne, pour 1982, un taux de progression réel de 11,50 p. 100.

Il a'agit là, évidemment, du taux moyen applicable aux com-munes qui bénéficient de cette dotation spéciale. Pour les autres, le taux moyen d'augmentation ne sera que de 8,84 p. 100.

Ainsi, compte tenu de la progression des charges de fonctionnement des communes qui a été precédemment évoquée, on admettra qu'il y a là une situation préoccupante qui ne trouvers de solution que dans l'augmentation des impôts locaux.

J'en arrive au dernier point de mon intervention : la mise en application de la loi du 2 mars 1962 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Les observations présentées aous cette rubrique n'ont évidemment qu'un caractère partiel et limité tenant au faible laps de temps qui s'est écoulé depvis l'instauration de la réforme et qui interdit encore de porter une appréciation sur les conditions de mise en œuvre des nouvelles modalités de contrôle administratif des actes des autorités locales, cès contrôles ne devant entrer en vigueur qu'en 1984 sur les comptes de 1983.

Je rappellerai que les articles 5, 48 et 66 de la loi du 2 mars 1982 ont largement ouvert le champ des interventions économiques des collectivités locales en permettant à celles-ci d'accorder des aides directes et indirectes soit pour favoriser le développement économique dans les conditions prévues par la loi approuvant le Plan, soit pour favoriser le redressement des entreprises en difficulté selon des modalités fixées par la voie conventionnelle.

S'il est évidemment beaucoup trop tôt pour mesurer les inci-dences de ces nouvelles dispositions sur le comportement des collectivités locales, il convient cependant d'appeler l'attention des élus locaux sur les difficultés qui pourraient naître à moyen terme de l'application de la garantie d'emprunt pour les entre-

prises en difficulté.

Avant de terminer, monsieur le ministre d'Etat, permettez-

moi de souligner quatre points :

Premièrement, il n'est pas concevable que des décisions qui obèrent l'équilibre budgétaire puissent être imposées aux collectivités locales : je pense aux problèmes de l'eau, de l'assainis-sement, des cantines et à la taxe de séjour. S'il est normal que le Gouvernement lutte contre l'inflation, la diminution de certaines sources de recettes pour les collectivités locales entraînera forcément une hausse des impôts locaux et, par conséquent, un transfert de charges indéniable. Il faudra, de ce fait, que le Gouvernement essaie de régulariser les insuffisances de recettes des collectivités locales et de compenser, s'agissant du logement des instituteurs, la différence entre les sommes annoncées et les sommes versées en 1982.

Deuxièmement, il faudra fixer rapidement les principes d'appli-

eation de la taxe de séjour.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. C'est fait.

M. Claude Wolff, rapporteur pour avis. Je vous en remercie, monsieur le ministre d'Etat.

Troisièmement — je reviens à la discussion de l'an dernier et à la note que je vous ai adressée sur l'utilisation de la T.V.A. — il faut rétablir dans sa rédaction initiale l'article 91 de la loi de finances pour 1980, afin que les collectivités soient autorisées à utiliser pour partie les intérêts des annuités d'emprunt. Sinon, il y aura obligatoirement aggravation de la pression fiscale des impôts logaux fiscale des impôts locaux.

Quatrièmement, il convient d'autoriser l'utilisation de la nouvelle D.G.E. pour le remboursement des annuités d'emprunt et de fixer rapidement les conditions de sa mise à disposition aux collectivités locales. La meilleure formule me semble être celle du versement unique dans les deux mois suivant leur

décompte.

Pour conclure, j'indiquerai que la commission des lois a émis un avis favorable à l'adoption des crédits pour l'administration générale et les collectivités locales. (Applaudissements sur divers

M. le président. La parole est à M. Delanoë, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour la sécurité.

M. Bertrand Delanoä, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mon propos ayant trait aux moyens de la sécurité des Françaises et des Français, il ne peut qu'être empreint d'une certaine gravité, qui n'exclut cependant ni la sérénité ni l'espoir.

Gravité, parce que la pctite délinquance continue à créer un sentiment d'insécurité dans la population et parce que le terro-risme, après une accalmie, a connu cet été de nouveaux développements.

Espoir aussi, parce que les pouvoirs publics, ct en premier lieu le Président de la République, ont montré leur volonté de réagir avec vigueur. Cette volonté s'est manifestée notamment par la création d'un secrétariat d'Etat à la sécurité publique, mais elle se traduit aussi dans les choix budgétaires.

Le projet de budget pour 1983 marque un souci de cohérence et de continuité: cohérence des choix et de la politique engagés l'an dernier, continuité des efforts pour mener à bien cette politique.

C'est vrai des effectifs.

Des son investiture, le Gouvernement avait prévu, dans le collectif de juillet 1901, la création de 1 000 emplois adminis-tratifs afin de libérer les policiers de tâches que nous qualifions d'indues et de les rendre à leur véritable mission.

Le budget de 1982 a été marqué par un effort sans précédent : 6 000 emplois ont été créés, alors que le gouvernement précédent a'était assigné un objectif de 1 000 emplois par an seulement, qu'il n'a même pas été capable de réaliser en 1981.

Ces mesures exceptionnelles de 1981 et 1982 se prolongent en 1983 par la création de 1900 emplois supplémentaires. Aux 1617 emplois de personnels actifs et aux 233 emplois de per-sonnels administratifs et ouvriers, il faut en effet ajouter trente postes au service du matériel et vingt postes au service du déminage qui, pour figurer au budget de la sécurité civile, n'en contribuent pas moins à l'action contre l'insécurité.

Ces créations d'emplois appellent plusieurs remarques

En premier lieu, il faut rappeler que, l'an dernier, la priorité avait été accordée aux personnels en tenue, qui obtenaient 5 000 postes sur les 6 000 créations d'emplois. La préoccupation du Gouvernement était en effet de lutter contre le développement du sentiment d'insécurité en renforçant la présence des policiers en uniforme sur la voie publique. Ce choix, nous l'avions approuvé. J'avais toutefois souligne la nécessité de ne pas sacrifier les personnels en civil, le travail d'enquête étant essentiel et contribuant de manière décisive à l'efficacité générale de la police.

Je suis donc satisfait que l'équilibre soit rétabli cette année. Pour 1617 emplois actifs créés, on compte en effet 917 poli-ciers en tenue et 700 personnels en civil. Un effort supplé-mentaire est-il possible? Les enquêteurs, inspecteurs et commissaires rencontrent des difficultés dans l'accomplissement de leur mission. I.'accueil du public et notamment des victimes d'infraction est parfois défectueux parce que les effectifs sont encore insuffisants.

Dans cet esprit, il faut soutenir les initiatives visant à décharger la police de certaines tâches. L'établissement des cartes de séjour des cartes d'identité, des passeports, l'accomplissement des i smalités relatives au vote par procuration occupent une part trop importante du temps de travail.

Nous savons que nous ne pourrons indéfiniment augmenter les effectifs parce que notre objectif n'est pas de mettre un policier derrière chaque citoyen. Vous nous avez indiqué devant la commission, monsieur le ministre d'Etat, que pour résoudre ce problème, vous envisagez notamment de passer des conventions avec les collectivités locales. Je forme le vœu que vos efforts aboutissent rapidement.

Par ailleurs, dans le souci d'une meilleure efficacité, je crois opportun d'étendre aux gardiens de la paix la qualification d'agent de police judiciaire.

Je voudrais souligi r aussi la nécessité de faire à l'encadrement une place plus grande dans les nouveaux emplois. Un encadrement de qualité et en nombre suffisant est indispensable à la bonne marche de la police.

En outre, faut-il le rappeler encore, les officiers et commandants ont subi un préjudice de carrière important du fait de la réforme de 1977. Je crois qu'il est dans l'intention du Gouvernement de revenir sur ces dispositions. Pour ma part, je suis favorable à leur abrogation dans le cadre d'une réforme d'ensemble qui tiendrait compte de la nécessité de maintenir l'unité de commandement. Dans l'immédiat, augmenter le nombre des postes de commandant et améliorer ainsi les perspectives de carrière des officiers serait une mesure de justice l'anves de carrière des officiers serait une mesure de justice. L'année dernière, monsieur le ministre d'Etat, vous aviez accompli un effort important en acceptant de porter le nombre des pos-tes de 12 à 32. Comme l'a laissé entendre M. le secrétaire d'Etat devant la commission des lois, je souhaite que vous nous soumettiez une proposition comparable cette année.

Entre la loi de finances rectificative de 1981, le budget de 1982 et le budget pour 1983, près de 9 000 emplois auront donc été crèés. Je crains cependant que ceux-là mêmes qui ont laissé les effectifs sagner pendant des années ne prétendent que ce chiffre est insuffisant.

A cet égard, je feral justice d'une idée totalement fausse qui circule ou plutôt que l'on fait circuler. Il n'est pas vrai que la réduction de la durée du travail compense toutes les créations d'emplois. Certes, cette mesure a eu une incidence sur le fonctionnement des services. Mais il faut faire preuve d'une singulière mauvaise foi pour prétendre que la réduction hebdomadaire d'une heure du temps de travail et l'attribution d'une cinquième semalne de congés payés puissent contrebalancer la création de 9 000 emplois.

De plus, il est difficile de juger aujourd'hui de l'effet des De plus, il est difficile de juger aujourd'hui de l'effet des créations d'emplois décidées l'an dernier; compte tenu des délais de recrutement et de formation, il est évident que tous les postes n'ont pas encore pu être pourvus. Il faudra donc attendre 1984 pour que tous les postes créés en 1982 reçoivent un titulaire et ce n'est qu'en 1985 qu'on pourra apprécier l'effort que nous allons consentir par le vote d'aujourd'hui. C'est prut-être regrettable, mais il ne serait pas honnête de nous reprocher aujourd'hui les carences des budgeta précédents.

M. Bertrand Delanoë, rapporteur pour avis. La cohérence du choix, la continuité des efforts se manifestent aussi en matière de formation. Grâce aux efforts d'information et de publicité, les recrute-

ments massifs de l'an dernier ne se sont pas effectués au détriment de la qualité. Le nombre des candidats pour chaque poste à pourvoir a augmenté et une épreuve orale destinée à juger du comportement psychologique et des qualités humaines des candidats a eté introduite dans le concours de recrutement des gardiens de la paix.

Ces recrutements massifs ont exigé un effort supplémentaire de formation. Quatorze nouveaux centres de formation ont été ouverts en 1982 et deux autres le seront en 1983.

Comme nous le souhaitions, la formation a été améliorée et diversifiée dans son contenu. Elle fait désormais appel, de manière systématique, à des conférenciers extérieurs : magistrats, avocats, journalistes, psychologues et sociologues. Les stages pratiques destinés à améliorer l'intégration des policiers dans l'environnement économique et social du pays ont été intensifiés.

Quant à la nécessaire formation permanente, elle est déve-loppée. A partir de 1983, il est prévu d'organiser chaque année des périodes de recyclage de dix jours pour le tiers des 110 000 policiers.

Continuité et cohérence encore dans le choix des matériels. 10 000 Manurhin ont été acquis l'an dernier et une nouvelle tranche de 11 000 est prévue pour cette année. Les dotations en gilets pare-balles ont été augmentées de 1000 unités en 1982 et le seront dans les mêmes proportions en 1983. Le parc auto-mobile a été renouvelé, priorité étant donnée aux véhicules légars, plus efficaces dans le cadre d'une politique de prévention.

Reste le problème de l'immobilier, qui est considérable. Une délégation de la commission des lois s'est rendue, à l'occasion délégation de la commission des lois s'est rendue, à l'occasion de la préparation de la discussion budgétaire, dans divers services de la policc. Elle a pu constater les besoins qui restent à satisfaire. Certains commissariats constituent un cadre de travail indigne pour les policiers et un lieu d'accueil inacceptable pour le public. Cette situation, qui résulte de plusieurs décennies d'impéritie et d'imprévoyance, exige des crédits considérables qui, selon moi, ne peuvent être dégagés que dans le cadre d'une lei de programme. loi de programme.

J'en viens à deux questions à caractère social : l'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale dans le calcul des retraites et la majoration de 50 à 100 p. 100 du taux de la pension de réversion allouée aux veuves de policiers morts en service.

L'année dernière, monsicur le ministre d'Etat, vous aviez manifesté votre intention de procéder rapidement à ces réformes, en proposant même un amendement qui, au travers de l'inscription symbolique d'un million de francs, prenait la forme d'un engagement irréversible de procéder sur dix ans à l'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale. Cet engagement, vous l'avez tenu, et je suis heureux de constater qu'un crédit de 58 millions de francs figure à ce titre dans le projet de budget. Je souhaite que les mesures législatives nécessaires soient prises à temps pour que, dès le 1<sup>rr</sup> janvier 1983, les bénéficiaires de ces mesures en perçoivent les effets.

Bien sûr, les policiers ont d'autres revendications à faire valoir. Nous les connaissons puisque la commission des lois a entendu leurs organisations syndicales.

Je sais que, dans un budget marqué par la limitation des dépenses publiques, il n'est pas possible de tout faire. Je voudrais cependant évoquer deux difficultés qui ne me paraissent pas encore résolues : la hiérarchisation du corps des enquêteurs et la situation des personnels féminins, qui travaillent dans des conditions particulièrement difficiles.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans évoquer l'état d'esprit des policiers. Confrontés quotidienement à des tâches difficiles, travaillant dans un cadre dont j'ai dit qu'il était parfois indigne, les policiers sont en outre, plus que tous les autres citoyens, menacés par la violence.

On évoque parfois le malaise qui existerait dans la police. Dans ce grand service public, de longues années d'aspirations non satisfaites, de concertation insuffisante, de missions mal définies ou détournées ont rendu indispensable une évolution qui est attendue avec impatience.

Les fonctionnaires de police ont une conscience élevée de leur tâclie. Parfois ingrate ou incomprise, leur fonction nécessite un profond sens civique. Les débats de leurs organisations représentatives sont vigoureux et, dans certains cas, contradictoires, comme il est légitime en démocratie.

Ces débats, même s'ils sont justifiés, ne peuvent en aucun cas mettre en question le sens de l'intérêt général tel qu'il est défini par des choix majoritaires au niveau de la nation. De la même manlère, ils ne peuvent mettre en cause l'efficacité dans l'exercice des missions.

Chaque policier, travailleur et citoyen, est libre de ses choix personneis mais concourt au bien-être de l'ensemble de la collectivité. Il revient à tous les responsables politiques et syndicaux de permettre que les conditions de l'exercice de la mission des

policiers répondent à cette grande ambition.

L'analyse de la situation, le définition des besoins et l'importance des moyens tels qu'ils vient ent d'être présentés soulignent qu'en matière de sécurité seules la volonté politique et la constance des choix peuvent apporter des améliorations significatives et durables. La politique nouvelle mise en œuvre par le Gouvernement depuis juin 1981 répond à ces objectifs. La poursuite de cette politique est nécessaire pour qu'aux premiers résultats positifs déjà obtenus viennent s'ajouter progressivement les éléments d'une réussite globale dans le domaine de la sécurité.

S'il existe un sujet d'intérêt national, c'est bien celui-là. C'est pourquoi, moins que tout autre, il doit provoquer la surenchère et la démagogie. A question difficile, à question complexe, à question lourde de signification pour la vie des femmes et des hommes de ce pays et pour l'évolution de la société, réponse exigeante! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communisces.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Maisonnat.

M. Louis Maisonnet. Mesdames, messieurs, nul ne s'étonnera si je consacre mon intervention aux 36 000 communes françaises. Leur permanence dans l'histoil. de notre pays, la place fondamentale qu'elles occupent dans notre schéma administratif, leur importance accrue par la décentralisation le justifient.

Nous considérons que toutes les communes de France, des plus grandes métropoles aux plus petites communes rurales, sont irremplaçables car, proches des habitants, elles sont les mieux à même de satisfaire leurs besoins vitaux.

Ce rôle essentiel dévolu à notre unité administrative de base nécessite, pour se maintenir et se renforcer. l'accroissement des moyens mis à la disposition des communes. Sans aborder prématurément les conséquences des transferts de ressources nouvelles de l'Etat vers les collectivités locales, je tiens à rappeler que ces transferts doivent, au minimum, être égaux aux dépenses affectées jusque-là par l'Etat à ces mêmes compétences. Au minimum, car la charge des tâches nouvelles, l'installation de nouveaux services, qui sera inévitable, coûteront plus que de simples dépenses de fonctionnement.

Or la loi de finances rectificative pour 1982 restreint les possibilités laisses aux communes de répartir différemment la pression fiscale sur les diverses catégories de contribuables. En dépit de la compensation éventuellement versée aux collectivités locales, il est fort à craindre que l'application de ces nouvelles dispositions ne conduise les communes à augmenter davantage la taxe d'habitation. Nous nous trouvons donc dana une situation où le dernier budget élaboré par les communes avant la mise en œuvre de la décentralisation se traduira par une augmentation de la pression fiscale, qui a bien souvent atteint un point limite.

Votre projet de budget prévoit, monsieur le ministre, une augmentation de 15 p. 100 des concours de l'Etat et 8,8 p. 100 pour la dotation globale de fonctionnement stricto sensu. Les défauts de l'indexation de celle-ci ont conduit à augmenter de façon très importante la dotation représentative de la compensation de la charge du logement des instituteurs. Ces mesures sont intéressantes, mais elles n'en soulignent pas moins la nécessité de refondre rapidement les finances locales.

Parallèlement à ces besoins financiers, il est certain que la réussite de la décentralisation dépend en grande partie des personnels communaux. Or le handicap majeur de la fonction publique communale est de ne pas être juridiquement reconnue.

Nons fondons un grand espoir sur le futur code général de la fonction publique, qui permettra d'adapter notre administration aux exigences de la décentralisation en distinguant la fonction publique d'Etat de la fonction publique territoriale, tout en prévoyant un système de mobilité entre les deux. Grâce à lui, les collectivités locales cessuront d'être les parents pauvres de notre administration.

J'ai dit notre attachement à la vitalité de chaque commune française. Bien évidemment, cela ne nous conduit pas à préconiser une autarcle communale qui ne correspond ni au sonhait des communes ni aux besoins des administrés.

Les communes ont, de par leur aituation géographique et en raison des flux de population, besoin de gérer ensemble des équipements ou des services. Mais cette coopération doit impérativement trouver ses limites dans le respect de l'autonomic communale. La coopération communale doit résulter d'un libre choix des communes associées pour la détermination des compétences et la nature de l'organisme les associant, saus que rien puisse leur être imposé.

Ce principe guide nos analyses et nos actions en la matière et nous amène à souhaiter voir modifiés les organismes, telles les communautés urbaines qui, bien qu'en passe d'être démocratisées et rendues moins omnipotentes, n'en limitent pas moins les pouvoirs de décisions et d'intervention des communes membres.

Le souci d'assurer un financement stable, souvent avancé pour justifier la possibilité laissée aux districts et communautés de lever des impôts directs, ne doit pas limiter la condition sine qua non de l'autonomie communale qu'est la maîtrise des finances

Des lors, le meilleur outil de coopération se trouve être les syndicats intercommunaux classiques qui, tout en ayant fait la preuve de leur efficacité, ne limitent pas la responsabilité communale, mais bien souvent l'accroissent par une mattrise des données techniques.

La reconnaissance totale de la liberté communale passe par des moyens financiers suffisants, par la revalorisation du rôle des personnels communaux, qui doit être le fondement d'une nouvelle administration décentralisée, donc plus efficace.

Nous aborderons d'ici peu l'étude du projet de loi portant répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. Aussi ne développerai-je pas ce point dans le cadre de la discussion budgétaire. Qu'il me soit cenendant permis de rappeler que la décentralisation doit s'opèrer autour de collectivités locales autonomes et responsables, aux compétences clairement définies et aux moyens financiers correspondants.

Or, de ces collectivités, les moins protégées sont les communes. Nous devons donc veiller tout particulièrement à leur conférer un rôle et une zone d'action suffisamment vastes et précis pour que la richesse qu'elles représentent pour notre démocratie se développe et se renforce. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme de Hauteclocque.

Mme Nicole de Hauteclocque. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, aujourd'hui plus encore qu'hier, les Français sont gravement préoccupés par la flamhée des attentats et du terrorisme que connaît le territoire national depuis le début de l'année, ainsi que par la progression de l'ensemble de la petite et moyenne délinquance qui se fait toujours au détriment de nos concitoyens les plus vulnérables.

Je sais bien que je ne fais qu'enfoncer un peu plus le clou. Il n'y a pas un journal, en effet, qui ne fasse allusion à ces problèmes et il est difficile pour chacun d'entre nous de s'adresser à vous, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, sans vous rappeler l'inquiétude des Français. Mais je crois que c'est notre devoir.

Ce qui est grave, c'est que face à ce climat d'insécurité, on en arrive à faire douter les policiers de leur mission. On les a démoralisés; on les a démobilisés. Qui ne voit l'urgence et la nécessité de porter rapidement remède aux maux dont souffre un corps de l'Etat dont la dégradation pourrait constituer, vous le savez, un danger pour notre démocratie?

Il y a près d'un quart de siècle que je vis auprès de la police parisienne, que je suis l'évolution de son action et de sa mentalité. Des solutions existent qui nécessitent, vous le savez, des décisions courageuses et rapides. Le malheur pour la sécurité des citoyens et pour leur police, c'est qu'aucune de ces solutions n'est prise en compte par votre projet de budget.

M. René Rouquet. Quelle honte que de dire cela!

Mme Nicole de Hauteclocque. Ne parlez pas de honte! J'al laiasé M. Delanoë s'exprimer sana l'interrompre. Il ne m'interrompt pas non plus. Nous faisons acte de courtoisle. l'un envers l'autre, d'autant que M. Delanoë, qui me connaît bien et que je connais bien ausai, a travaillé à mes côtés et sait parfaitement que sur de nombreux points nous avons des idées tout à fait proches, n'est-ce pas?

M. Bertrand Delance, rapporteur pour avis. Je ne suis pas obligé de répondre, je pense? (Sourires.)

Mme Nicole de Hauteclocque. Pourtant, l'amélioration de la condition policière figurait en bonne place dans certains documents de propagande électorale. Renouvelées par la suite, les promesses, là encore, n'ont pas toutes été tenues.

Le projet de budget, en effet, ne permet pas d'engager les réformes et les aménagements nécessaires.

Ainsi, l'augmentation des effectifs pour 1982 et 1983 — alors même qu'il est dificlle de connaître exactement les chiffres, l'administration ne fournissant aucune précision et les chiffres du projet de budget pour 1983 contredisant les déclarations récentes de M. le secrétaire d'Etat - permettra-elle à peine la compensation d'une seule heure de la réduction de la durée du travail. M. Delanoë a affirmé le contraire tout à l'heure.

Sur ce point, donc, nos avis divergent.

Dois-je rappeler, monsieur le ministre d'Etat, que vous vous êtes engage à réduire les horaires d'une heure chaque année, dans la perspective des trente-cinq heures par semaine? D'ici à 1986, et en tenant compte des départs normaux à la retraite, ce sont 38 536 policiers nouveaux que vous devriez alors recruter, sans parler d'une quelconque amélioration du service.

Pourquoi, dans ces conditions, ne pas retenir, entre autres solutions, l'idée de l'accomplissement du service national dans les services de police actifs pour contribuer à résoudre ce

problème?

Je n'ignore pas que vous avez repris ce projet, et j'en suis satisfaite, mais pour la gendarmerie. Si la même possibilité était offerte aux jeunes gens d'accomplir leur service national dans la police, cela pourrait contribuer efficacement à résoudre certaines des difficultés auxquelles se heurtent les policiers parisiens, en particulier, qui sont submergés par le nombre des gardes statiques.

Je rappelle également que le seul maintien du potentiel d'inspecteurs de police existant au début de 1982 exigerait plus de

1 500 créations d'emploi.

Pour la police en civil, la création de 150 emplois d'enquê-teur principal permettrait un déroulement de carrière pour l'un des corps les plus défavorisés de la police nationale, et la transformation de 129 postes d'inspecteur en postes d'inspecteur divisionnaire vous permettrait d'honorer vos engagements et de respecter les pourcentages de répartition dans les grades au sein de ce corps.

Je n'oublierai pas les personnels administratifs et techniques dont les contraintes paraissent suffisantes pour leur accorder en contrepartie la revalorisation du régime indemnitaire et la

création d'emplois hiérarchisés.

La hiérarchisation des créations d'emplois concerne aussi, bien évidemment, la police en tenue. Quand on connaît les actuels blocages à l'avancement dans tous les corps, on ne peut que regretter qu'aucune mesure d'amélioration de carrière ne soit retenue.

Quant à la prise en compte de l'indemnité de sujétion spéciale pour le calcul des pensions de retraite, promesse solennelle du chef de l'Etat, rien n'apparaît, me semble-t-il, de manière

positive dans le projet de budget à ce sujet.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Elle a été tenue! Vous le savez très bien, mais vous niez la réalité!

Mme Nicole de Hauteclocque. Mais non! Je pose des questlons et vous pouvez me répondre. Je sais que l'idée a été retenue, mais je dis qu'elle n'est pas appliquée.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de le décen-fraisation. Elle est en cours d'application! Tous les engage-ments pris ont été tenus, ce que vous n'avez pas sait pendant vingt ans! (Applaudissements sur les banes des socialistes et des communistes.)

Mme Nicole de Hauteclocque. Monsieur le ministre, un homme de votre qualité ne va pas s'amuser à reprendre le refrain sur l'héritage! Ce sera d'ailleurs bientôt nous qui aurons à l'assumer. Chacun son tour! (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et de scommunistes.)

Mes chers collègues, je vous écoute tous avec beaucoup d'attention et de courtoisie. Je vous demande d'agir de la même façon à mon égard.

M. le ministre d'Etet, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Me permettez-vous de vous interrompre, madame?

Mme Nicole de Hauteclocqua. Bien sûr, monsieur le ministre

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentrelisation. Je vous répondrai, madame, avec la même courtoisle, ét même sur un ton chaleuroux, ce qui est l'une des choses qui pous distinguent. (Sourires sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Vous me demandez de ne pas invoquez tout le temps l'héritage. Mais vingt-trois ans, c'est un long delai! Cela pèse sur la vie économique et financière d'un pays et sur la situation

budgétaire.

Vous pariez de l'indemnité spéciale de sujétion. Je suis obligé de dire que pendant plus de vingt ans son incorporation dans la retraite a été demandée par les policiers sans être obtenue.

Mme Nicole de Hauteclocque, C'est vrai!

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. L'année dernière, j'ai oblenu l'accord du Gouvernement en ce sens. Le principe - M. Delanoë l'a rappelé - a été inscrit dans les textes, d'une manière irréversible, à la suite de l'adoption d'un amendement à la loi de sinances.

Une première annuité est prévue cette année. Ne dites pas, dans ces conditions, que le Président de la République a promis mais n'a pas tenu. Si vous persistez dans cette voie, chère madame, cela enlèvera toute valeur à votre intervention critique. Si vous niez les chiffres, que faut-il penser de vos arguments?

M. le président, Poursuivez, madame de Hauteclocque.

Mme Nicole de Hauteclocque. Monsieur le ministre d'Etat, je pense que vous interprétez mal mes propos. Je ne suis pas rapporteur de la commission des lois.

M. Paul Pernin, Exactement!

Mme Nicole de Hauteclocque. Je suis simplement un citoyen, qui se trouve être député et qui, depuis près d'un quart de siècle, s'intéresse, avec beaucoup de cœur, au sort des policiers.

Permettez-moi de vous rappeler, sans chaleur, que depuis vingttrois ans nous avons tout de même fait beaucoup pour l'amélioration du sort des policiers. Si aujourd'hui, me trouvant provisoirement dans l'opposition, je suis amenée à vous demanderquelques renseignements pour pouvoir informer de façon loyale et exacte ceux qui viennent chercher auprès de moi des conseils ou des informations, j'estime que c'est tout à fait dans mon rôle de député, et je ne vois pas en quoi vous pourriez en prendre

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos guestions. Mais quand vous avancez des affirmations contraires à la vérité, nous sommes bien obligés de les relever.

Mme Nicole de Hauteclocque. Monsieur le ministre d'Etat, cela prouve que vous m'écoutez mal. J'ai posé une question, qui appelait donc une réponse. Vous avez bien voulu me la donner, et je vous en remercie. Je vais vous demander de la répéter pour être sûre ne de pas me tromper. Vous m'avez bien dit que le projet était à l'étude?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Non, madame.

Mme Nicole de Hauteclocque. Alors, je vous ai mal compris.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur at de la décentralisation. J'ai dit que 58 millions de francs - M. Delanoë l'a indiqué, vous l'avez sans doute entendu - figuraient au projet de budget pour exécuter l'engagement qui a été pris l'année dernière de la façon la plus solennelle par le vote d'un amendement à la loi de finances.

Mme Nicole de Hauteclocque. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat chargé de la sécurité publique a repris dans des déclarations récentes — je vous prie de m'excuser si je vous contrarie en le rappelant — le fil des promesses anté-rieures et envisagerait l'inscription d'un crédit budgétaire couvrant l'intégration de 10 p. 190 de l'indemnité et d'un crédit d'études d'un million de francs.

Ainsi cette intégration, présentée actuellement par le pouvoir comme effectivement concédée aux policiers, ne serait toujours pas réalisée dans dix ans au train où vont les choses. Il y a là pourtant lieu, me semble-t-il, de réaliser cette mesure de justice

dans les meilleurs délais!

Sur le plan social, seules les déclarations de M. Franceschi annonçant un déblocage de crédits spéciaux peuvent apparaître comme une initiative pour faciliter le logement des policiers en métropole. Pour Paris, après une concertation entre M. le maire de Paris et M. le préfet de police, un sérieux effort a été entrepris dans ce domaine et devrait porter ses fruits dans un proche avenir.

Je ne pense pas que, même suivies d'effets, les décisions annoncées soient suffisantes pour régler an problème qui présente un double aspect social et professionnel. Connaissant le niveau de l'engagement budgétaire que la ville de Paris, pour sa seule part, s'efforce de dégager chaque année à cet effet, je doute fort que trente millions de francs permettront d'engager une politique en vue de régler, aur le plan national, le problème que pose l'insupportable éloignement des policiers du lieu d'exercice de leur fonction, notamment dans les grosses agglomérations.

Je préfère rappeler à ce sujet la proposition de loi que j'avais déposée au nom de mon groupe et qui aurait permis de réserver, dans les villes de plus de 100 000 habitants, 2 p. 100 des surfaces construites dans les programmes comportant la construction de plus de dix logements pour les fonctionnaires de police de la

circonscription.

Je ne méconnais pas les difficultés en la matière, sachant parfaitement que les réservations dans de tels programmes sont nombreuses. Toutefois, il convient de trouver une solution. En effet, monsieur le secrétaire d'Etat, les syndicats de policiers, que vous devez connaître aussi bien, et même mieux que moi, vous ont sans doute rapporté que de jeunes policiers mutés de province à Paris, faute d'autre solution, couchent la première nuit dans leur voiture, lorsqu'ils ont la chance d'en posséder

une ! Cela doit nous inciter à réfléchir.

Le relèvement à 100 p. 100 du taux des pensions pour les veuves de fonctionnaires tués en service doit s'appliquer sur la base d'une carrière complète. La protection de la famille du policier et, bélas! de plus en plus souvent de sa veuve, doit

être assurée. Je ne ferai pas de sentimentalité, qui scrait peut-être mal comprise dans cette assemblée, à propos du nombre de tués que nous avons eu à déplorer cette année parmi les gendarmes et les policiers. Plutôt que de trop plaindre le malfaiteur, mieux vaudrait plaindre le policier et surtout ceux dont il a la charge!

Enfin, il faut consentir l'effort nécessaire pour permettre à la police d'être davantage présente sur le terrain en créant un nombre de postes suffisant, en la dégageant des charges administratives « indues », en créant encore davantage de postes d'îlo-tiers, en renforçant certains corp» urbains, en rouvrant des postes de police jour et nuit, en renforçant la formation initiale et continue.

La police doit être aussi mieux équipée en véhicules, en armements. Je sais qu'une grosse commande de revolvers a été passée, mais ceux-ci ne pourront être livrés que progressivement.

De même, certains syndicats ont regretté que, contrairement à ce qui avait été annoncé, l'uniforme n'ait pas été rénové, car

la forme de celui-ci constitue souvent une gêne. De plus, dans les voitures basses qui sont à leur disposition, le port du képi est difficile. Mais je comprends parfaitement votre position à cet égard, car je sais que le képi fait partie de l'image traditionnelle du gardien de la paix.

C'est pourquoi je réitère ma demande d'élaboration d'une loi de programme, pour que la nation consente l'effort nécessaire

pour sa police, donc pour la sécurité des citoyens.

Je rappelle également l'urgente nécessité d'une indemnisation des victimes de dégâts matériels lors d'attentats terroristes. Actuellement, l'indemnisation ne joue pas dans tous les cas et les victimes ignorent quels sont leurs droits et si elles peuvent ou non être indemnisées.

ou non etre indemnises.

Je rappelle enfin la proposition de loi que j'avais déposée au nom du groupe R. P. R. tendant à la création d'une agence nationale d'indemnisation, qui aurait pour vertu essentielle de simplifier les démarches des administrés dans le malheur, de rendre plus cohérente l'action de l'administration et plus faciles à maîtriser les nombreuses réglementations mises en œuvre en matière d'indemnités ouvertes à la suite des différents troubles de l'ordre public.

Car restaurer la sécurité no peut être possible qu'en rétablissant la confiance, la confiance des citoyens en leur police, la

confiance des policiers en l'Etat républicain.

Comment ne pas être frappé par la crise morale qui fait flotter les rangs de la police nationale et dont nous avons parfois de pénibles démonstrations publiques?

J'avais, dans une question du 29 mars 1982, alerté le Gou-vernement sur les dangers de laisser persister le doute et l'inquiétude dans ce grand corps de l'Etat et je m'étais inquiétée de la dégradation rapide et profonde de l'état d'esprit de ces fonctionnaires. Malgré un rappel, en septembre dernier, je n'ai jamais eu l'honneur de recevoir une réponse de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Les événe-ments m'apportent, hélas! une réponse quotidienne que je n'aurais certes pas souhaitée.

Peut on plus longtemps garder le silence devant la mise en place d'une stratégie du soupçon, qui rend la position des policiers intenable, insupportable? Encore récemment, l'inculpation d'un inspecteur de police, pourtant en état de légitime défense, et la procédure retenue, pour assassinat, à l'encontre d'un commissaire qui n eu le tort de tirer sur un terroriste armé sont les exemples d'une lente, mais longue et aoutenue campagna de dénigrement. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démo-cratie française.)

## M. Edouard Frédéric-Dupont. Bravo!

Mme Nicole de Hauteclocque. Le devoir du Gouyernement est de s'y opposer et d'y mettre un terme, de redonner confisace à la police dans sa mission et de lui fournir les moyens néces-saires à l'accompliscement de celle-ci.

Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est maintenant à vous qu'il incombe de tenir les promesses de M. le ministre de l'intérieur. Je vous remercie à l'avance des réponses que vous me donnerez tout à l'heure, ainsi que du travail que vous allez accomplir dans les mois qui viennent.

Les meilleures vertus françaises, qui vous sont sans doute bien connues, s'appellent volonté, courage et cohérence. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et

de l'union pour la démocratie française.)

## M. le président. La parole est à M. Marchand.

M. Philippe Marchard. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en écoutant Mme de Hauteclocque, je pensais que penlegues, en ecoutant Mme de Hauteclocque, je pensais que, pendant trois années consécutives, j'avais tenu, en tant que député de l'opposition, le rôle qui est aujourd'hui le sien. Mais il y a, entre elle et moi, une différence fondamentale : à l'époque le Gouvernement ne répondait guére aux suggestions que je présentais au nom du groupe socialiste, alors qu'aujourd'hui l'opposition, si elle veut être objective, est obligée de reccnnais tre que le Gouvernement fait beaucoup, beaucoup plus qu'elle ne l'a fait elle-même, pour la police et la sécurité. (Applaudisse-ments sur les bancs des socialistes et des communistes.)

## M. Roger Corrèze. Pas pour la securité des policiers, en tout

M. Philippe Marchand. De 1978 à 1980, ma tâche avait un caractère désespérément répétitif. Je faisais part à votre prédécesseur, monsieur le ministre d'Etat, de nos critiques et de nos craintes, qui étaient le reflet d'un dialogue que nous, députéa — je scrais tenté de dire nous seuls — entretenions alors avec les organisations syndicales. Nous réclamions une augmen-tation des effectifs, une meilleure utilisation de ceux-ci, du matériel mieux adapté, des locaux décents, une amélioration des régimes de retraite. Nous voulions que les policiers reprennent confiance.

Mais à quoi bon insister sur le passé et sur l'insuffisance des réponses budgétaires d'alors? Rappelons simplement que la crise de confiance s'était traduite en 1980 par une rupture entre le ministre et les syndicats.

Depuis, la politique que vous avez conduite peut se résumer en deux phrases.

La première, je l'ai entendue samedi dernier, comme des millions de téléspectateurs, dans la bouche d'un secrétaire d'une des principales organisations de la police par le nombre de ses adhérents. Je cite : « Il a été plus fait dans les derniers dix huit mois que dans les dix huit années précédentes. »

## M. Yves Tavernier. Très bien!

M. Philippe Merchend. C'est la vérité! Seize centres de formation ont été créés. Un effort considérable de recrutement — 6 000 emplois — a été fait l'an passé, ainsi que l'a souligné M. Delanoë. Du matériel léger a été acquis. Des travaux ont été commencés dans les commissariats.

La seconde phrase est de vous, monsieur le ministre d'Etat. Dans cette enceinte, l'an passé, vous déciariez : « Ce n'est qu'un commencement! » Vous disiez vrai, puisque, malgié le souci du Gouvernement de limiter cette année les dépenses publiques, vous avez pousuivi l'effort engagé en faveur de la police et pour la sécurité : les 1900 postes dont il était question tout l'houre avez ce qui est trât important une hiérarchiestion des pour la sécurité: les 1900 postes dont il était question tout à l'heure, avec, ce qui est très important, une hiérarchisation des emplois — 60 postes de commissaire, 141 postes de brigadier et de brigadier-chef — l'amélioration du matériel sans oublier ca qui, aux yeux de tous les policiers, constitue une réponse à des années de justes revendications, je veux parler de l'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale et de la justica rendue aux veuves de ceux qui sont morts en service.

Mais il reste beaucoup à faire pour combler de longues années de carence. Je me bornerai à citer l'exemple de l'immobilier.

Les membres de la commission des lois ent visité des commissariats. Ila ont pu constater dans quel état ceux-ci se trouvaient. J'ai notsmment eu l'occasion de visiter, à deux pas du ministère de l'intérieur, rue des Saussules, les locaux de grands services, tels que la D.S.T. Ceux ci nécessitent des travaux d'aménagement et de réfection, lesquels s'imposent d'autant plus que vous augmentez les effectifs — ce dont nous nous réjouissons.

Depuis plusicurs années, le groupe socialiste réclame que soit organisé un large débet conduisant au vote d'une loi de programme. Les missions doivent être mieux définies, les moyens nécessaires pour les accomplir mieux précisés. Il est vral nous en sommes tous d'accord - qu'un tel débat ne s'improvise pas, qu'il exige une réflexion approfondle et une très concertation, notamment avec les organisations syndicales. Il faut prendre son temps.

Mais la démarche est déjà amorcée par le rapport de M. Belorgey, qui constitue une base de travait utile, même si, comme vous l'avez indiqué le 15 avril, certaines propositions méritent un examen approfondi et si d'antres sont discutables — ce qui est inhérent à tout rapport.

Elle est également amorcée par un heureuse initiative de la commission des lois. Au cours de cette année, elle a longuement entendu les responsables de tous les syndicats, lesquels ont, je crois pouvoir le dire, beaucoup apprécié que soit sollicité leur

avis

J'èvequerai brièvement ce que certains appellent, non sans arrière-pensée parfois, le « malaise » de la police. Nous sommes convaincus que celui-ci se dissipe, grâce à votre action, monsieur le ministre d'Etat, et grâce à l'action menée par M. le secrétaire d'Etat à la sécurité publique, et qu'il devrait très rapidement disparaître. En effet, nous notons avec satisfaction qu'il n'y a plus de divorce entre la police et les citoyens. C'est la fin d'une légende. A en croire un récent sondage, plus de 70 p. 100 des Français seraient satisfaits de leur police. Ce qu'il était convenu d'appeler, par un terme excessif, la « guerre des polices », les policiers n'en veulent pas. La marche vers la réconciliation est en bonne voic, grâce en particulier à la volonté de rassembleur qui vous anime, monsieur le secrétaire d'Etat.

en bonne voic, grace en particulier a la volonté de rassembleur qui vous anime, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je terminerai par un témoignage personnel. Je suis chargé, au sein de la commission naticnale Informatique et libertés, d'élaborer un rapport sur la mise en place du fichier antiterroristes, lequel — je le dis sans sortir du devoir de réserve que m'impose ma fonction de commissaire — est une nécessité, car c'est un moyen efficace, parmi d'autres, de lutter contre le terrorisme, à condition, bieu évidemment, de respecter les libertés individuelles. J'ai été conduit à prendre de nombreux contacts avec les différents services de police. Ceux-ci ont été

« ouverts », chaleureux et n'ont rien voulu cacher.

Toute entreprise de coordination et de rassemblement favorisera l'entente entre les différents services de la police. Or l'entente, c'est l'efficacité.

En définitive, le groupe socialiste votera ce projet de budget. Vous aviez manifesté l'an dernier, monsieur le ministre d'Etat, une volonté d'effort. Vous nous prouvez cette année que vous êtes décidé à continuer cet effort. C'est une voie dans laquelle il faudra poursuivre pendant plusieurs années. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

## M. le président. La parole est à M. Pernin.

M. Paul Pernin. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'État, mesdames, messieurs, nous sommes tous d'accord, je crois, pour estimer qu'il doit être répondu à ces fléaux que constituent la violence, le terrorisme et l'insécurité en France par un ensemble de mesures qui fassent une grande place à la prévention.

E n'en est pas moins vrai qu'un effort tout particulier doit être fait en faveur des meyens dont dispose la police nationale.

Ces derniers mois, malheureusement, nous avions noté nombre de mesures législatives, de déclarationa discordantes et querquefois, disons-le, de maladresses, qui n'avaient pas contribué à donner aux policiers français cette confiance dont ils ont tant besoin dans leur difficile activité.

A cet égard, vous avez récemment évoqué, monsieur le secrétaire d'Etat à la sécurité, la mission que pouvaient avoir les médias pour que nos concitoyens aient une plus saine vision des problèmes de sécurité et du rôle de la police.

Je partage totalement votre sentiment sur cette question, en remarquant tontefois que ce ne sont pas des émissions du type de celle qui nous a été infligée samedi soir par M. Polsc, dans l'émission Droit de réponse, qui participeront à ce rôle éducatif.

Nous attendions beaucoup du budget de la police nationale, car il nous paraissait que la volonté du Gouvernement de faire face à la situation actuelle devait être réaffirmée avec force.

La vérité nous oblige à dire que cette volouté n'est pas aufisamment perceptible, même si le budget de la police nationale présente des aspects positifs.

Parmi ceux-cl, on remarque que, comme l'année dernière, mais sur le mode mineur, la priorité a été donnée aux effec-

Mais les chiffres Indiqués par Mme de Hauteclocque et M. Delanoë prennent-ils en compte la réduction d'horsire? Il serait bon que le flou soit définitivement dissipé aur cette question, surtout lorsqu'on sait qu'une étude de l'administration avait évalué à 2672 le déficit d'emplois eutrainé par l'abaissement d'une heure de la durée du travail en 1982.

D'autre part, vous avez souligné l'importance excessive de ce que l'on nomme les charges indues, qui détourneraient les personnels de police de leur véritable fonction, chiffrant à plus de 7 000 le normbre d'emplois ainsi « gelés ». Vous avez, nous avez-vous dit, reçu l'accord de M. le Premier ministre pour établir des conventions entre l'Etat et les municipalités pour que les collectivités locales prennent en charge les tâches administratives actuellement accomplies par certains policiers: permis de conduire, cartes d'identité, passeports. Vous proposez qu'en échange les communes reçoivent une plus large partie du produit des contraventions.

proposez qu'en echange les communes regoivent une plus large partie du produit des contraventions.

J'espère que ce projet fera l'objet d'une discussion. Je rappelle, monsieur le ministre d'Etat, que lorsque M. Marcellin avait envisagé, en 1971, une telle éventualité, vous aviez protesté avec véhémence contre ce transfert abusif de charges aux

collectivités locales.

Il ne suffit pas, cependant, que la police soit nombreuse. Il faut également que sa structure soit cohérente et que chaque personnel, à quelque grade qu'il appartienne, bénéficie d'avantages inhérents à la spécificité de sa fonction et ait devant lui des perspectives satisfaisantes de carrière.

A cet égard, on remarque qu'aucun effort n'a été entrepris en faveur de la police en tenue pour rapprocher sa « pyramide hiérarchique » de celle de la gendarmerie. C'est, en fait, tout le problème de l'encadrement, dont les personnels, dans tous les corps de police, représentent un pourcentage très inférieur à ce qu'il est dans les autres administrations.

Il est notamment regrettable que, sur le plan des indemnités — sur lesquelles je ne puis m'attarder faute de temps — les personnels administratifs et techniques et les agents de sur-

veillance aient une fois de plus été oubliés.

Concernant le problème de l'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale, je me réjouis que eelle-ci soit prise en compte, et j'espère qu'elle le sera effectivement à partir du 1er janvier 1983.

Mais les mesures proposées sont largement en retrait par rapport aux préeédentes déclarations officielles. En particulier, le Président de la République avait annoncé que cette intégration de l'indemnité de sujétion spéciale pourrait être étalée sur cinq ans. Or vous prévoyez actuellement de l'étaler sur dix ans. Les personnels concernés apprécieraient que le délai initialement annoncé soit respecté.

L'augmentation des effectifs doit s'accompagner d'un effort accru dans le domaine de l'équipement. Or les 294 millions de france de crédits d'équipements, qui représentent 1,92 p. 100 du budget de la police nationale, me contraignent à parler de véritable indigence en la matière.

Ce projet de budget sonne le glas de la politique des travaux d'aménagement, de rénovation et d'entretien des locaux de la police, sans parler des projets de création de petits commissariats ou de postes de quartier.

Tout laisse craindre également que le sous-équipement en matériel n'aille en s'aggravant. Il en est ainsi notamment pour le matériel automobile, pour le remplacement des vieux pistolets 7-65 par le Manurhin spécial police.

Je terminerai par un point auquel tous les personnels de police sont très sensibles et qui est tout à falt prioritaire non seulement par son caractère social, mais aussi par ses répercussions sur l'efficacité même du service : je veux parler du logement.

On sait en effet que beaucoup de gardiens de la paix et d'inspecteurs font quotidiennement plus de 100 kilomètres pour venir travailler dans les commissariats parlsiens. Comment ne pas comprendre, dans ces conditions, leur désir de rejoindre des régions où les servitudes sont moins nombreuses?

Le présent projet de budget occulte totalement ce problème. Vous avez cependant récemment déclaré, M. le ministre d'Etat; qu'un crèdit de 30 millions de francs serait dégagé pour favoriser le logement social des policiers. Nous en prenons acte.

Je ne vondrais cependant pas conclure mon propos sans évoquer la nécessité d'un grand débat sur la police au Parlement, car les problèmes de locaux et de matériels comme les questions de carrière, abordés ponctuellement lors de chaque discussion budgétaire, ne pourront trouver de solution que dans le cadre d'un plan portant sur plusieurs années.

A côté des aspects purement matériels, il conviendrait que ce débat aborde les questions de fond ausceptibles de créer un climat de confiance entre la police et les citoyens tout en reconnsissant au policier la dignité de sa fonction.

On pourrait ainsi retenir les orlentations suivantes:

Réaffirmer la vocation de service public de la police, la rapprocher de la population et assurer un bon équilibre entre sea missiona de prévention et de dissussion et son rôle répresaif;

Instituer des règles de déontologie professionnelle définissant les devoirs des policiers mais aussi leurs droits, dès lors qu'ils sont injustement attaqués;

Veiller à ce que les fonctionnaires de police conservent une totale indépendance à l'égard du pouvoir politique.

M. Joseph Francoschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé de la sécurité publique. Ce point est en effet très important!

M. Paul Pernin. Pas plus tard qu'hier, nous avons pu constater que l'exploitation d'événements regrettables participe d'une véritable stratégie du soupçon qui place les policiers dans une siuation instable et va jusqu'à les traîner en justice.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, mesdames, messieurs, les principales observations que l'ensemble des crédits alloués à

la police nationale me conduisent à formuler. C'est une tâche singulièrement difficile que de prévenir les désordres sans avoir à se manifester de façon trop ostentatoire, d'arrêter sans retard le délinquant et le criminel sans crécr trop de difficultés aux honnêtes citoyens, d'être enfin partout présent sans être jamais gênant.

Quoi qu'en disent certains qui, soit par naïveté, soit par machiavélisme, cherchent à brouiller les Français avec leur

police, nos concitoyens apprécient leurs policiers et savent qu'ils

peuvent avoir confiance en eux.

Ils n'admettent pas que les policiers risquent leur vie et consacrent tous leurs efforts à une lutte difficile contre la criminalité avec un dévouement qui mérite l'admiration, et qu'ils soient dénigrés, voire insultés, par ceux-là mêmes qui manifestent des tresors de compréhension pour les criminels et pour les délinquants de toute espèce. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

- M. Georges Sarre. C'est scandaleux!
- M. Paul Pernin. C'est la vérité!
- M. André Laignel, rapporteur spécial. Des noms! Soyez précis!
- M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Pernin.
- M. Paul Pernin. Dans ces temps difficiles que nous connaissons, la police a besoin, pour remplir sa mission, de moyens, de toutes ses forces et de toute sa foi. Ce n'est pas en cherchant à lui donner mauvaise conscience que l'on renforcera la sécurité de la France et des Français. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)
  - M. le président. La parole est à M. Roycr.

M. Jean Royer. Je traiterai brièvement de deux problèmes qui intéressent les grandes agglomérations françaises : la dotation globale de fonctionnement et la sécurité.

La dotation globale de fonctionnement, notamment celle qui est consacrée aux villes-centres, principales ou secondaires, augmente, passant de 383 millions de francs à 477 millions de francs, soit 24 p. 100 d'augmentation.

Nous sommes cependant un peu inquiets, monsieur 'e ministre d'Etat. En effet, à la lumière du dernier recensement, il appa-

raît que persque toutes les grandes villes-centres de France ont perdu des habitants alors qu'on procède au calcul définitif de la dotation spéciale en faveur des villes-centres.

Certes, nous savons que cette dotation est proportionnelle à la dotation forfaitaire, à la dotation de péréquation, qu'elle est pondérée en fonction du rapport entre la ville-centre et l'agglomération et même qu'un minimum de 17 france par habitant pondérée en fonction du rapport entre la ville-centre et l'agglo-mération, et même qu'un minimum de 17 francs par habitant a été prévu. Je doute néaumoins que la diminution du nombre d'habitants soit compensée par les facteurs favorables qui inter-viennent dans le calcul de la dotation.

Ne serait-il pas possible monsieur le ministre d'Etat, de relever le minimum accordé par habitant afin de mieux compen-

ser la chute démographique?

Je parlerai maintenant de la sécurité. L'année dernière, j'étais intervenu avec vigueur pour démontrer qu'il était sans doute possible, dans les grandes agglomérations, de s'attaquer avec efficacité à la délinquance, au vandalisme, aux désordres, et plus généralement à toutes les formes de violence, en faisant jouer aussi bien la prévention que l'action de la police.

Je tiens d'ailleurs à vous remercier, monsieur le ministre d'Etat, de m'avoir soutenu dans mon action de maire pour engager une expérience à grande échelle dont je suis en mesure aujourd'hui de vous indiquer les premiers résultats.

J'ai privilégié la prévention, d'une part, en renforçant l'action des foyers socio-éducatifs de quartier, notamment vis-à-vis des adolescenta et, d'autre part, en essayant de développer la formation professionnelle en faveur des jeunes de seize à dixhult ans. J'ai ainsi fait créer à Toura un centre de formation polytechnique, qui recevra trois à quatre cents jeunes et leur donnera une formation mais aussi un emploi à la sortie de l'école.

Nous svons également inataure une coordination entre poli-ciers, gardiens d'H.L.M., gardiens d'Immeubles, foyers socio-éducatifs et conseillers municipaux afin que la prévention prenne toute sa valeur.

Nous avons complété cette action en nous efforçant de répartir les policiers, en décentralisant les centres d'activité de la police dans la ville. C'est ainsi que la ville a pris à sa charge cinq cent mille francs de travaux pour ouvrir trois nouveaux postes ou commissariats de quartier. Par ailleurs, monsieur le ministre d'Etat, vous nous avez délégué votre directeur de la sécurité. Nous avons tenu en sa présence une réunion de coordination entre la municipalité, le ministère et les commissariats. Dix-huit îlotiers ont finalement été répartis dans deux nouveaux commissariats crécs dans des zones de H.L.M. à forte densité. J'ai complété le dispositif dans le troisième commissariat en y affectant des policiers municipaux puisque le nombre de postes d'ilotier créés sur le budget de l'Etat n'était pas suffisant.

Les résultats sont tout de même positifs puisque le nombre de plaintes déposées par les habitants régresse et que les désordres occasionnés par des loubards sont contenus et même diminuent. Certes, un assez large vandallsme subsiste, qui porte même, et la remarque est piquante, sur le vol de drapeaux. Je m'interroge d'ailleurs sur cette nouvelle forme de patrio-tisme fondée sur le vol que vous voyons se répandre au sein

de nos cités. (Sourires.)

## M. Guy Ducoloné. Ce sont des collectionneurs!

M. Jean Royer. Cela coûte cher aux communes et au pays. Nous avons constaté que le vandalisme est en légère diminution alors que les dégâts causés par cette forme de délinquance s'élevaient à 750 000 francs l'année dernière, dans notre ville qui compte 135 000 habitants.

Quels compléments convient-il d'apporter à cette expérience

et quelles conclusions faut-il en tirer pour juger ce projet de

budget?

Les patrouilles se font dorénavant à pied et les îlotiers resteront dans les quartiers afin de poursuive leur action préven-tive. Je tiens cependant à souligner que les commissariats ferment à dix-neuf heures, alors que les désordres commencent à vingt et une heures et se prolongent les heures suivantes, et il est impossible de trouver des policiers aux environs de l'endroit où ils se produisent.

Il faudrait donc qu'il y ait des îlotiers de nuit, au même titre qu'il y a des îlotiers de jour et, dans chaque commissariat, un responsable devrait être de garde de façon à pouvoir prévenir le commissariat central au cas où il y aurait besoin de renforts. C'est très important car les délinquants connaissent les habitudes de la police. Celle-ci devrait donc être plus présente la nuit et plus mobile afin de donner à ses descentes le caractère de surprise qui est nécessaire pour rendre efficace son action.

Par ailleurs, il convient d'assurer une coordination plus étroite entre police municipale et police d'Etat et avec toutes les autres formes de police. A Tours, par exemple, il y a une compagnie républicaine de sécurité et un escadron de gendarmerie mobile. Je profite de l'occasion, monsieur le mlnistre d'Etat, pour vous remercier publiquement d'avoir mis à ma disposition pour trois mois cette compagnie afin de m'aider à mieux régler les problèmes de circulation.

Mais pourquoi ne pas assurer, sous l'égide du commissaire central, une coordination interpolice afin de mobiliser tous les effectifs dont nous avons besoin? Cela ne vous empêcherait pas de déplacer votre compagnie républicaine de sécurité si vous en aviez besoln ailleurs pour rétablir l'ordre public.

Il convient d'augmenter quelque peu les effectifs. Votre projet de budget comporte cependant 1617 créations d'emploi, dont 754 postes de gardien. Il est donc encourageant, comme le précédent, et je l'avais d'ailleurs reconnu l'année dernière. Bien qu'étant dans l'opposition, je crois que je ne choquerai personne en annonçant que je le voterai.

L'action que je mène en tant que maire est difficile et tous ceux qui ont la charge de plusieurs mandats le savent bien. Si je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, de l'appuyer, réciproquement, je soutiens par mon vote l'effort que vous entreprenez pour tenter de répondre aux besoins en matière de sécurité. C'est dans cet équilibre des responsabilités que je vois le mouvement de progrès face à l'insécurité.

Je vous demance de bien vouloir étudier les suggestions que je vous ai présentées. C'est par la tenacité, nar la prévention et le renforcement de l'activité de la police que neus trouverons la vraie parade à des désordres que nous condamnons tous. (Applaudissements sur tous les bancs.)

## M. le président. La parole est à M. Barthe.

M. Jean-Jacques Berthe. Le projet de budget du ministère de l'intérieur et de la décentralisation est marqué par le souci d'assurer la sécurité des Français, ce qui se traduit par l'accrols-sement des moyens de la sécurité civile et de la police natio-

J'examinerai ce dispositif, qui permet à notre sens d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, tout en portant un jugement sur le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre d'Etat.

Pour nous, la lutte contre la délinquance et la criminalité s'organise autour du tryptique fondamental : prévention, dissuasion, répression. Ces trois points sont bien évidemment liés et doivent être abordés de front.

A nos yeux, le vrai problème de l'insécurité ne concerne pas le grand banditisme, même s'il faut le combattre avec sévérité, mais cette petite et moyenne délinquance qui empoisonne la vie de tous les jours et qui, directement on indirectement, préoccupe la totalité des Françaises et des Français. Pour combattre efficacement cette délinquance, il faut s'attaquer à la source du mal, ce qui passe par une politique de prévention, qui doit être menée evec détermination contre ce fléau social et culturel caractéristique d'une société en crise.

A cet égard, les mesures prises en faveur de la formation professionneile de 120 000 jeunes de seize à oïx-luit ans constituent un excellent moyen préventif, encore qu'il convienne de ne pas réduire la délinquance à celle commise par une fraction de la jeunesse désemparée et réduite parfois au désespoir.

Nous inclnons dans cette politique préventive l'action de la police elle-même. Depuis des années, nous nous prononçons pour une utilisation démocratique de la police, qui passe notamment par la généralisation de l'îlotage. Certcs, le handicap à surmonter est considérable. La politique répressive du mouvement ouvrier et oémocratique menée par MM. Poniatowski, Marcellin et Bonnet, dont les policiers supportaient également les conséquences, ne pouvait que tourner le dos à l'îlotage, qui demande une présence quotidienne d'un grand nombre d'agents sur le terrain.

Par ailleurs, l'action préventive a incontestablement une dimension municipale et nous nous félicitons de la création d'une commission composée de maires de grandes villes, qui cont, par excellence, des gens de terrain. De même croyonanous utile la création de comités communaux de prévention de la délinquance, associant le maire, les représentants des services extérieurs de l'Etat, ceux de la police, de la gendarmerie et d'associations intéressées. Ces comités que nous réclamons de longue date permettront d'agir sur la situation locale en regroupant les moyens d'investigation de chacune de ces composantes.

Les résultats des meaures prises dans les grandes concentrations urbaines qui, l'an passé, furent le théatre d'actes délictueux et intolérables, montrent que cette coopération est possible et efficace. Le maire de Vénissieux a ainsi constaté qu'au cours des moia de juillet et d'août l'ensemble des mesures prises dans sa commune avait permis de diminuer la délinquance de 20 à 40 p. 100 selon les quartiers. Cet exemple prouve que l'insécurité n'est pas une fatalité et qu'il est possible d'enrayer sa progression mais aussi de la faire reculer.

La dissuasion, second volet de notre conception, repose avant tout sur le rôle joué par la police et sur sa présence aur le terrain. La police doit avoir pour mission d'être à la disposition du public pour assurer sa sécurité. L'ilotage ainsi que l'implantation de centres dans les quartiers sont les seuls moyens d'assurer une présence policière en liaison avec la population. Ce rôle nouveau que doit jouer la police se heurte à la difficulté d'utiliser pleinement 180 000 policiers et gendarmes affectés à des tâches administratives ne correspondant pas totalement à l'opposition d'une drolte qui ne connaît que la répression et pour qui la police était une chasse gardée.

En vitupérant sur la «politisation» de la police, la droite, pour qui la neutralité du service public signifie l'abandon des droits à l'expression syndicale et politique, persiste à refuser aux policiers la capacité de participer, comme citoyena à part entière, à la vie de la collectivité.

## M. Guy Ducoloné. Très bien!

M. Jean-Jacques Barthe. En réalité, c'est la perspective d'une police plus démocratique, puisque liée à la population, qui effraye une droité menaçante et craintive dès que les droits et les libertés des travailleurs sont développés, leur dignité affirmée et leur participation à la gestion des affaires publiques assurée.

Le dernier niveau d'une action résolue est celui de la répression, qui se subdivise en deux termes pour nous indissociables : sanction et réinsertion.

Pour ce qui est de la sanction, nous la croyons nécessaire des lors que le crime ou le délit est commis. Encere faut-il différencier les responsables de la criminalité organisée des coupables qui relèvent de la petite et moyenne délinquance. Pour les premiers, bien souvent inamendables, nous nous prononçons pour la promptitude, la certitude et la fermeté de la peine. Mais cette sévérité maximale ne convient pas aux petits et moyens délinquants pour qui nous devons refuser le plus possible l'univers carcéral, lieu d'endurcissement et de récidive dans plus de 50 p. 100 des cas.

La sanction, pour ces délinquants, doit, dans toute la mesure du possible, être recherchée dans des peines de substitution qui, en permettant la réparation du préjudice et en ne coupant pas le délinquant de son cadre de vie, favorise l'amendement et la réinserion.

Même s'il progresse plus que la moyenne du budget de l'Etat, force nons est de constater que le budget de l'intérieur ne permettra sans doute pas de réaliser en une année le schéma d'ensemble que je viens de tracer. Encore que la réorganisation de certains services de police autour d'un secrétariat d'Etat à la sécurité publique, à qui il importe de donner les moyens de fonctionner, nous semble une bonne mesure permettant de coordonner, et donc de renforcer l'action de la police en ce domaine comme dans celui de la lutte contre le terrorisme national et international, qui exigent la plus grande vigilance.

Cependant, les créations d'emplois et notamment d'emplois hiérarchiques, pour importantes qu'elles soient, restent insuffisantes pour assurer la mission de service public de la police. C'est pourquoi nous proposons de décharger ses forces des gardes statiques ainsi que des fonctions administratives qui peurraient être effectuées par d'autres administrations, comme l'établissement de cartes d'identité, de permis de conduire ou de passeports.

Nous enregistrons toutefois avec satisfaction les crédits ouverts pour la formation des personnels et pour l'équipement des policiers car ces mesures sont indispensables à la police démocratique que nous souhaitons.

La mise en application prochaine du relevement à 100 p. 100 du taux de la pension de réversion des veuves de policiers tués en opérations est une mesure de justice. Elle témoigne du souci que vous avez de revaloriser aux yeux de l'opinion et au sein même de la police la mission du policier. Nous aurions aimé y voir ajouter la progression au taux de 60 p. 100 des pensions des autres veuves, l'amélioration de la condition des personnels des catégories les plus défavorisées, en particulier celles des personnels féminins de voie publique, la hiérarchisation du corps des enquêteurs, l'extension des qualifications indiciaires aux policiers en tenue, la mensualisation généralisée des retraites, promise par M. le Président de la République. Lea personnels seraient très sensibles, monsieur le ministre, à une prise en compte de ces revendications, qui nous semblent fondées, en attendant une réforme en profundeur de la police nationale.

Se montrer attentiste — je n'ose dire timoré — risque de décourager ceux qui ont une grande ambition pour la police nationale et le désir fervent et sincère d'améliorer la sécurité publique dans notre pays. Il ne faudrait pas trop longtemps les décevoir.

La revalorisation passe également, aux yeux du public comme à œux des policiers, par la réfection des locaux. Il suffit d'une rapide visite pour constater le vieillissement, pour ne pas dire la vétusté, voire l'insalubrité de certains locaux. Les membres de la commission des lois ont d'silleurs pu se rendre compte par eux-mêmes de l'état lamentable dans lequel se trouvent da nombreux commissariats de police. Sans évoquer à nouveau l'héritage, je crois pouvoir dire qu'il conviendrait d'améliorer peu à peu la situation.

Je n'aborderai que pour mémoire le problème de la réparation des préjudices subis par les commandants et les officiers du fait de la réforme de 1977, lié au problème plus général du blocage des carrières dans les différents corps de police qu'il importe de régler rapidement, en concertation avec les organisations professionnelles.

De même, l'inscription d'une tranche budgétaire permettant l'intégration au traitement de l'indemnité de sujétion spéciale promise depuis 1975 souligne votre volonté de revaloriser la fonction policière.

Dans le même ordre d'idées, et afin d'assurer l'homogénéité des missions de police, il convient de préparer un plan d'intégration des polices municipales car la sécurité et les tâches de police relèvent de la responsabilité de l'Etat et s'accommodent mal d'un désengagement de celui-ci qui se traduit parfois par des abus inadmissibles.

Monsieur le ministre d'Etat, la sécurité des Français passe par la liaison vivante de la police avec la population. Pour ce faire, il importe de définir précisément les missions qui relèvent dans un Etat de droit, d'une police démocratique au service de tous. La coupure séparant la police et la nation, élargie et souhaitée par vos prédécesseurs, est la source du malaise qui pèse sur la police. De trop nombreux policiers demeurent indifférents, sinon hostiles, aux changements décidés par notre peuple.

Nous ne réclamons aucune chasse aux sorcières car nous considérons que les policiers sont des citoyens à part entière à qui s'appliquent la totalité des droits constitutionnels. Mais ne saurions admettre qu'une partie de la hiérarchie s'oppose, parfois ouvertement, aux directives gouvernementales.

Les remous provoqués par les révélations faites à ce sujet par des syndicats de policiers montrent que l'affaire est sérieuse et qu'il est urgent de débattre d'une loi-cadre définissant une déontologie policière, dont seul le respect redonnera confiance à une population parfois méfiante et à des policiers souvent isolès.

L'action que nous avons à entreprendre en matière de police est urgente. On ne saurait nous reprocher de ne pas avoir mis fin en quinze mois à une situation qui s'est dégradée des décennies durant. Le budget que vous nous présentez s'attaque à cette situation, de façon moins vigoureuse que nous le souhaiterions certes, mais qui demeure significative. C'est pourquoi, le groupe communiste votera le budget de l'intérieur. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

- M. le président. La parole est à M. Emmanuel Aubert.
- M. Emmanuel Aubert. Monsieur le ministre l'Etat, en abordant ce débat, je me souviens de l'extraordinaire prestation que vous fites, en réponse à la question d'actualité de notre collègue M. Stasi sur la dotation globale de fonctionnement, pour essayer de prouver qu'il avait tort alors qu'il avait, hélas! raison.

Je vous savais fin navigateur, mais à la question pertinente de M. Stasi, vous avez répondu par l'impertinence du prestidigitateur.

Certes, la vérité n'y a pas gagné. Mais quel métier! (Sourires.) En quelques instants, vous avez sorti de votre poche, ou fait disparaître, indifféremment, successivement ou simultanément, pourcentages en francs constants, pourcentages en francs courants, concours financiers de l'Etat, dotation globale d'équipement, dotation globale de fonctionnement, si bien que nous étions complètement...

Un député socialiste. Ahuris! (Rires sur les bancs des socialistes.)

- M. Emmanuel Aubert. ... ahuris, du moins, pantois.
- M. Marc Lauriol. Mais subjugués!
- M. la ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentrelisation. Est-ce la première fois ?
- M. Emmanuel Aubert. Il n'en reste pas moins que les collectivités locales auront cette année le plus grand mal à équilibrer leur budget de fonctionnement en raison de l'insuffisance de la dotation globale de fonctionnement.

Pour ne pas vous donner l'occasion de refaire ce numéro de talent,...

- M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. J'en ferai d'autres. (Sourires.)
- M. Emmanuel Aubert. ... je me garderai de citer le moindre chiffre ou le moindre pourcentage, me contentant d'étayer une constatation dont vous êtes vous-même totalement convaincu par des vérités d'évidence et quelques rappels de déclarations, dont vous ne pourrez pas contester les sources.

Tout d'abord li est indiscutable que le taux d'augmentation de la D.G.F. a été supérieur au taux d'inflation en 1980, en 1981 et même en 1982.

- M. André Laignel, rapporreur spécial. Oui, et il le sera aussi en 1963!
- M. Emmanuel Aubert. L'acquiescement de M. le rapporteur m'incite à croire que je auis le bon cap.
- Il y avait donc blen, pour les collectivités locales, un gain en pouvoir d'achat. Pour 1963, vous reconnaissez vous même que le taux d'augmentation de la D.G.F. s/ra celui de l'Inflation estimée. Il est donc, au mieux, neutre.

L'inclusion, très discutable, dans la D.G.F. de la dotation pour le logement des instituteurs ne changera pas ee constat, en tout cas pour les départements.

Par ailleurs, sl je me reporte au Journal officiel — et j'en arrive à la seconde partle d'un raisonnement qui ne comporte ni chiffre ni pourcentage — je constata que, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, les orateurs de

votre majorité, et notamment le rapporteur spécial, constatant la diminution inquiétante du taux d'augmentation de la D.G.F. pour 1982 par rapport à 1981, avaient souhaité, en des termes plus ou moins fermes, quelquefois même par le biais d'amendements qui ont été retirés par la suite, que le Gouvernement consente un effort supplémentaire.

Je fais appel à votre bonne foi, monsieur le ministre d'Etat : vous ne pouvez nier que le taux d'augmentation prévu pour 1983 est inférieur à celui qui a été voté pour 1982. Quelles que les oient les batailles de pourcentages, et même en admettant que les concours globaux de l'Etat soient en légère augmentation par rapport à l'année dernière, notamment en raison des transferts de charges, vous ne pouvez nier que le taux d'augmentation de la D.G.F. prévu pour 1983 sera le plus bas que l'on ait connu, qu'il sera au mieux égal au taux de l'inflation et probablement inférieur à celui-ci. Dans ces conditions, pouvonsnous espérer que vous prévoirez un complément en cours d'année?

La D. G. F., monsieur le ministre d'Etat, est essentielle pour l'équilibre des budgets de fonctionnement. Son insuffisance conduit forcement à augmenter la charge fiscale locale, ce que vous ne voulez pas, je le suppose, pas plus que vous ne souhaitez, selon vos dires, augmenter la charge fiscale nationale.

Un budget de fonctionnement comporte des dépenses incompressibles par nature, ou presque. Je dirai même que ces dépenses connaissent obligatoirement un accroissement. Les dépenses de personnel, par exemple, évoluent plus vite que l'inflation, même sans augmentation d'effectifs, pourtant rendues nécessaires par la réduction de la durée hebdomadaire du travail. D'autre part, est-il possible, dans la situation actuelle, de réduire ou même de ralentir les charges sociales, les charges d'énergie, les intérêts des emprunts?

En définitive, l'insuffisance de la dotation globale de fonctionnement, monsieur le ministre d'Etat, est la grande faiblesse de votre projet de budget, car elle conduira à une augmentation inquiétante de la pression fiscale locale.

#### M. Robert-André Vivien. C'est sûr!

M. Emmanuel Aubert. Je voudrais maintenant présenter quelques remarques d'ordre général sur le grave problème de la sécurité et de la police, que notre collègue Mme de Hautecloque a évoqué tout à l'heure, avec la compétence que chaçun se plaît à lui reconnaître.

J'observerai d'abord que le discours de l'opposition à cet égard n'est guère différent de celui de la majorité. L'opposition va tout de suite à l'essentiel et dit qu'il y a heaucoup à faire; la majorité commence par se tirer un coup de chapeau, avant de dire également qu'il y a beaucoup à faire!

Quoi qu'il en soit, il serait vain de nier que vous avez commencé de prendre un certain nombre de mesures qui vont dans le bon sens, notamment en ce qui concerne le recrutement et la formation professionnelle des policiers en tenue, même si l'on peut regretter que les taux d'encadrement ne rattrapent qu'avec lenteur ceux de la gendarmerie. Pour les policiers en civil, dont les effectifs sont insuffisants et dont la hiérarchisation n'est pas réglée, un léger effort est envisagé, mais il est moins important que celui qu'ils espéraient après ce que vous leur aviez annoncé.

De même, il faut saluer la volonté exprimée par M. le secrétaire d'Etat chargé de la sécurité publique de commencer à décharger les policiers des tâches administratives ou indues qui détournent de leur mission des milliers de fonctionnaires actifs, ou du moins qui devraient l'être. Pouvons-nous espérer que celles de ces tâches qui seront confiées aux communes ne seront pas laissées à leur charge et qu'elles feront l'objet d'un transfert des crédits correspondants? De plus, il ne faudrait pas que ces crédits soient en quelque sorte noyés dans la dotation globale de fonctionnement de l'année prochaîne pour en camoufler la faiblesse.

De toute façon, qu'il s'agisse de l'augmentation des effectifs ou de la réorganisation des missions des policiers, ces efforts ne seront pas suffisants aussi longtemps qu'ils ne s'inscriront pas dans la définition d'une politique globale de la police.

On ne peut gérer convenablement un corps hiérarchisé de plus de 120 000 hommes au gré de la conjoncture. C'est pourtant ce qui s'est fait avant vous, je le reconnais, et ce qui se fait encore. Unc politique globale de la police passe d'abord par une définition de aes missions, de ses structures, de aes conditions d'emplol, par une redistribution claire des responsabilités entre les différents services — vous voyez très bien ce que je veux dire — et par la stabilité dans le commandement. Estil normal qu'en dix ana, sept directeurs généraux se soient succédé à la tête de la police, alora que, pendant cette même période, il n'y a eu qu'un seul patron de la gendarmerie?

Ce n'est qu'à partir de là que pourra être définie une politique cohérente des effectifs et du recrutement et instaurés des profils de carrière assurant la hiérarchisation et l'avenir des policiers; ce sont là des garanties nécessaires à la fois pour l'efficacité de la police et pour le moral des policiers.

Sans revenir sur la hiérarchisation des policiers en tenue ni sur celle des inspecteurs, je rappellerai qu'en 1981 et 1982, il n'y a eu aucune promotien d'inspecteurs au grade supérieur. Est-il normal, est-il sain et conforme à la bonne gestion d'un corps que sur près de 2000 commissaires de police, il y en ait actuellement plus de 1200 qui ont moins de dix ans d'ancienneté? Quel avenir leur sera réservé sur le plan de l'avancement et à vous, sur celui de la gestion?

Rien ne sert de créer des emplois dans l'absolu, si, au préalable, les besoins n'ont pas été justement évalués. Or il n'existe actuellement aucun critère véritable pour évaluer les effectifs nécessaires à la police nationale.

Si tous les policiers étaient rendus à leur véritable mission, peut-être constaterait-on qu'il n'est pas indispensable de multiplier à l'infini les effectifs, comme on a tendance à le demander actuellement. D'où économie, meilleure gestion et plus grande efficacité.

Cela dit, même si tout allait bien sur le plan des effectifs, il resterait encore à pallier la grave insuffisance des moyens. Certes, depuis 1979, ur effort a été entrepris dans ce sens, qu'il s'agisse des armes, des véhicules ou des moyens de transmission. Je reconnais très volontiers que cet effort, vous l'avez poursuivi, mais il reste largement insuffisant.

Et ne parlons pas du domaine immobilier! Nous le savons tous, l'état des locaux de police est déplorable, ce qui ne manque pas d'accroître le malaise de la police.

- M. André Laignel, rapporteur spécial. Eh! oui, vingt-trois ans sans entretien!
- M. Emmanuel Aubert. De ce point de vue, monsieur le ministre d'Etat, si le décret de mai 1982 créant les comités d'hygiène et de sécurité avait été appliqué, combien de commissariats auraient été fermés pour cause d'insalubrité?

Tout cela avec, de surcroit, la nécessaire amélioration de la condition policière, représente une vaste entreprise, à laquelle, j'en suis sûr, tant est grand et délicat le rôle de la police dans une nation moderne et démocratique, nous sommes prêts à coopérer en élaborant une loi de programme, qui a d'ailleurs été réclamée sur de nombreux bancs de cet hémicycle.

Cette loi de programme, que j'avais moi-même appelée de mes vœux dans le rapport que j'avais présenté sur le budget de l'intérieur en 1980, i! faut la faire. Il faut que vous la proposiez, monsieur le ministre d'Etat, faute de quoi vous ne résoudrez jamais pleinement le problème de la police et de la sécurité.

Mais ce n'est pas mallieureusement dans une telle loi que vous pourrez régler un autre problème très grave, qui affecte lui aussi le moral des policiers, celui de la dangereuse dégradation des rapports entre la police et la justice.

En ce qui concerne le traitement de la petite et movenne délinquance par la justice, vous avez vous-même souligné la gravité de ce problème devant le congrès du syndicat des commissaires et des hauts fonctionnaires de police et laissé entendre que vous aviez une solt tion à l'esprit. Pourrait-on savoir laquelle, monsieur le secrétaire q'Elat?

Plus grave, peut-être, est la présomption de culpabilité que font peser certains magistrats sur les policiers, créant ainsi un climat inadmissible. Je ne citerai pas d'exemples, vous les connaissez aussi bien que moi.

Il est grand temps que tout cela cesse. Que la justice ne se trompe pas de camp...

- M. Marc Lauriol. Très bien !
- M. Edouard Frédéric-Dupont. Bravo!
- M. Emmanuel Aubert. ... et se souvienne de cette phrase de Paul Valéry: « Deux dangers ne cessent de menacer le monde : l'ordre et le désordre. »

Si notre démocratie veut assurer aux citoyens la sécurité à laquelle ils ont droit, défendre les libertés individuelles et triompher des actions qui, de l'intérieur comme de l'extérieur, la menacent — noua le voulons et vous le voulez — il faut que la solldarité et la confiance réciproques marquent les rapports entre les Françaia, la justice et la police, cette dernière devant être « bien dans sa peau » et fière de ses missions, mais consciente de ses devoirs.

Cela ne dépend pas uniquement de vous, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mais aussi de tout le Gouvernement, de la représentation nationale et de l'opinion française. Il est donc essentiel que les représentants de la nation puissent discuter du problème de la sécurité d'une façon approfondie, au lieu de se borner à prendre connaissance des déclarations souvent divergentes des autorités gouvernementales ou
à l'évoquer seulement à l'occasion de débats budgétaires forcément brefs. C'est pourquoi, monsicur le ministre d'Etat, la situation actuelle et l'intérêt général justifient l'organisation du
grand débat qui a déjà été demandé ce matin sur d'autres bancs.
Nous vous demandons instamment de faire en sorte qu'il ait lieu
avant la fin de la session car il est indispensable. Le Gouvernement doit en mesurer toute l'importance. Pour notre part,
nous ne cesserons de le demander. (Applavdissements sur les
bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour
la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Tavernier.

M. Yves Tavernier. Le ministère de l'intérieur et de la décentralisation a aussi la charge de l'administration de l'Etat dans les départements et dans les régiens.

La loi de décentralisation a instauré un nouvel équilibre des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités locales. S'il a perdu la responsabilité de l'exécutif du département, le commissaire de la République a, au titre de la déconcentration, élargi son champ d'activité en tant que représentant de l'Etat.

Le volume des affaires qu'il doit traiter s'accroît alors que le personnel de préfecture dont il dispose diminue.

Actuellement, le partage des services dans bien des domaines multiplie les tâches par deux, notamment pour les services comme le courrier, les affaires économiques et, dans une certaine mesure. la gestion du personnel.

Il arrive fréquemment que les nouveaux types de relations entre président du conseil général et commissaire de la République obligent ce dernier à réclamer de nombreux travaux supplémentaires à ses services pour expliquer l'actien de l'Etat auprès de l'assemblée départementale.

Les commissaires de la République ne pourront affirmer leur autorité et remplir de manière satisfaisante leurs nouvelles fonctions que s'ils disposent d'un effectif d'agents de préfecture sufficant

Or ils éprouvent actuellement beaucoup de difficultés pour faire face aux départs normaux à la retraite et pour satisfaire les nombreuses demandes de retraite anticipée, de travail à ni-temps et de travail à temps partiel. Vous savez, monsieur le ministre d'Etat, que dans les préfectures le nombre d'agents féminins est très important.

Ainsi pourrait naître un déséquilibre entre l'administration de l'Etat et celle du département au service du conseil général qui compromettrait la réussite de la loi de décentralisation.

Je crois nécessaire d'appeler votre attention sur ces éventuelles difficultés, monsieur le ministre d'Etat, parce que les transferts des services et des personnels à l'exécutif départemental n'ont pas eu qu'un aspect quantifatif.

L'Etat a essentiellement fourni aux départements des fonctionnaires d'encadrement. En sens inverse, le département a essentiellement fourni aux commissaires de la République des agents d'exécution.

Or, devant l'augmentation du nombre d'actes des collectivités soumis au contrôle de légalité, l'exigence de personnel qualifié supplémentaire devient pressante.

Les services chargés du contrôle souffrent d'un manque aigu de personnel doté d'une formation juridique. Cependant, l'assistance aux maires est une obligation pour l'Etat, sinon nous courrons le risque que ne se développent des services parallèles dont les motivations ne seraient pas celles du service public.

La nécessité d'avoir un bureau du contentieux dans chaque préfectu e peut être envisagée.

De mome, il serait souhaitable que le commissaire de la République, seul habilité à s'exprimer au nom de l'Etat dans le département, et donc devant le conseil général, puisse disposer d'un service de documentation et de prèsse. Cette fonction essentielle, jusqu'ici ignorée dans les organigrammes, doit être reconnue et dotée d'un personnel qualifié.

Enfin, des moyens nouveaux sont également Indispensables dans les domaines de l'emploi et du plan.

Le commissaire de la République devient le seul ordonnateur des dépenses. Son rôle est accru par les programmes d'Etat et des collectivités locales qui bénéficieront des aides de l'Etat. Ses compétences requièrent un personnel important et adapté aux impératifs économiques permettant d'éviter tout retard dans les affectations et autorisations de programme, ainsi que dans la consommation des crédits de paiement.

Je veux illustrer simplement les difficultés que nous rencontrons dans le département de l'Essonne, dont je suis l'un des représentants.

L'effectif bud zétaire est de quarante fonctionnaires de catégerie A et il n'en reste actuellement que trente-quatre.

Vous comprendrez que je vous demande de donner à l'Etat. dans mon département, les moyens de mettre en œuvre la poli-

tique du Gouvernement.

Vous envisagez, monsieur le ministre d'Etat, de demander aux autres ministères de mettre 500 fonctionnaires à la disposition des préfectures. C'est une mesure positive, mais qui doit être complétée par d'autres.

En 1974, le ministre de l'intérieur s'était engagé à défendre un plan de 7 300 emplois nouveaux sur quatre ans. En réalité,

moins de 2 000 emplois ont été créés à ce jour.

Au cours des années passées, la politique menée par vos prédécesseurs a conduit le ministère de l'intérieur à reporter la charge du recrutement sur les collectivités départementales afin d'assurer le fonctionnement des services.

Pour cette raison, l'obtention des moyens budgétaires pour intégrer progressivement dans le cadre national 7 300 agents départementaux travaillant pour et dans les services de l'Etat

me semble nécessaire.

Cet effort de recrutement doit être accompagné d'un effort de formation.

A ce titre, certains départements organisent des stages de formation ou'ils pourraient ouvrir aux personnels d'Etat si le ministere de l'intérieur acceptait de verser une petite contribu-

Enfin, il est nécessaire d'œuvrer pour la modernisation des méthodes de travail de l'administration. A cette fin, ii faut aider les préfectures à bénéficier des missions de conseil, d'organisation et de méthodes.

Monsieur le ministre d'Etat, la loi de décentralisation est la première loi historique du Gouvernement de la gauche. Seule la gauche, faut-il le rappeler, l'a voulue et l'a votée.

Les socialistes veulent qu'elle réussisse. Ils sont persuadés que les agents des préfectures, qui ont le sens du service public,

apporteront tout leur concours à cette grande réalisation.

Encore faut-il que nous leur donn'ons les moyens de remplir leur fonction le mieux possible. Je sais que la volonté du Gouvernement est d'aller en ce sens. Nous lui faisons corfiance; nous vous vous faisons confiance, monsieur le ministre d'Etat. C'est la raison pour laquelle nous voterons votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.

## M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Mensieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, l'effort accompli en faveur de la sécurité publique depuis 1981 est tout à fait considérable. Le recrutement dans la police nationale atteint un niveau très soutenu, et cette année encore cette orientation est confirmée.

Dès à présent, sur le terrain, le changement est perceptible. 7 000 créations d'emploi en 1981 et 1982! Nous avons fait, en un an et demi, autant que nos prédécesseurs en un septennat! Or les représentants de l'opposition d'aujourd'hui se crolent en mesure non seulement d'administrer des leçons, mais encore d'exiger plus et plus vite! Le retard qu'ils avaient laissé s'accumuler, et que nous avons entrepris de combler, devrait refréner ces assauts de démagogie.

Quatorze centres de formation ont été ouverts et deux autres vont ouvrir pour assurer la formation des jeunes policiers dans de bonnes conditions. L'amélioration de la formation, l'élévation du niveau du recrutement assurent la qualité des personnels

La politique désastreuse de regroupement des personnels dans les hôtels de police on dans les commissariats centraux a été heureusement écartée. Désormais, ce sont les commissariats de quartier, les postes de police, les vigies qui sont prioritaires. Je voudrais souligner le bien-fondé et l'utilité de cette orientation qui permet de rapprocher la police des citoyens, de mieux répondre à la réalité de la délinquance et aux exigences de la sécurité publique.

En faveur des personnels, une revendication bien légitime, formulée depuis des années et à laquelle les gouvernements précédents n'avalent jamais répondu, est enfin en voie d'être satisfaite. Je veux parler de l'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale pour laquelle une ligne budgétaire a été créée.

Bref, messieurs les ministres, la politique menée en faveur de la police et de la sécurité publique témoigne d'un engagement formel et d'une détermination ferme à donner les moyens nécessaires pour garantir la sûreté des Français.

N'est-il pas temps, dans cette enceinte, de mesurer la réalité de l'effort accompli? En matière d'effectifs, de formation, de création de commissariats de quartier, nous avons fait plus depuis le 10 mai 1981 que pendant toute la durée des gouvernements Chirac et Barre.

A la lumière de ce constat, on apprécie mieux la nature des divers mouvements entretenus au sein d'une minorité de policiers.

A la démagogie de certains hommes d'opposition, responsables pourtant du retard coupable dont souffrait notre police nationale, viennent répondre des surenchères, des prises de position politique de certains policiers. Nous ne serons ni aveugles ni

Une volonté de politisation et de manipulation d'une partie de la police par le R.P.R. est actuellement en cours. L'alliance ouvrière et professionnelle de la police - A.O.P. - Police - a pour charge de réaliser ces basses manœuvres. Des consignes d'appartenance syndicale sont données; les réunions se multi-plient où l'on annonce que le pouvoir pourrait basculer en 1983 ou que le pouvoir en place n'en a plus pour bien longtemps. Je voudrais dire à ce propos à Mme de Hauteclocque qu'elle devrait se souvenin qu'en France, le provisoire, ça dure!

Mme Nicole de Hauteclocque. Je ne vois pas pourquoi vous vous adressez à moi!

M. Georges Sarre. L'exploitation malsaine de la peur et l'utilisation éhontée du thème de l'insécurité sont devenues des méthodes ordinaires du côté de l'opposition. Pendant qu'un ancien député du rassemblement pour la République se charge de l'organisation du R. P. R. dans la police, c'est un ancien député de l'union pour la démocratie française qui monte une officine dite « Sécurité Citoven » pour dénoncer « l'attaque contre les valeurs de notre civilisation ». Rien de moins!

Ces outrances distillent des relents malsains et inquiétants.

Mais notre détermination et l'ampleur de l'effort consacré par le Gouvernement à la sécurité des Français vont mettre un terme à cette démagogie et à ces tentatives.

Ces mauvais procédés se retourneront contre ceux qui les ont employés.

Les Français ne pardonneront pas à ces hommes d'avoir fait de la sécurité un moyen de propagande, au moment où le Gouvernement a décidé d'en faire une priorité d'action.

L'heure est au renfercement de la cohésion du pays pour garantir la sécurité et nos libertés.

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, au nom du groupe socialiste, je tiens à vous exprimer notre confiance et notre soutien. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

## . - 2 --

## ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures quinze, deuxième séance publique.

Questions au Gouvernement;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Intérieur et décentralisation et articles 61 à 63 (suite) :

Annexe n° 20. — M. André Laignel, rapporteur spécial; avis n° 1169, tome II. (Administration générale et collectivités locales), de M. Claude Wolff, et tomc IV (Sécurité), de M. Bertrand Delanoë, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

The second secon	-		14	
		4		
		*	1	
			-32	
	00-			
	*.	-1		
	The state of			
			T × -	(4.1
	•	1-1	· ·	·
	* *			
	- 1			et .
		7 9	4	
	×	٤.		
To the specific transfer of the second secon	T 1		W 10	- 10
				P
	X	X 2 X	5 UX - "	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
				7
		3.7		
			. 4	
		1 - 1		Y = 1 ee
T - \$1	- 7			ar in the second
		eggi eni		
	A 1 444			
	4	- 1. W.		
		4	- 1	
			- T	
	Y	127	11.0	7
	75			
	- 132			
	4.7	3.		
grand the contraction of the con	72.			
			120	
	W Y= -1.	7 - 1000 00 - 1 - 100 3 - 10 - 100 - 100		
	10 mg = 1315	The state of the s	1 3 m	
			3	-0.
			- N	
A Company of the Comp	11 1		*	
	in the second			
				The state of the s
	4	:8-	3.4	
			The state of the state of	
		77 y × 1		
	- The same and the same	1900	*	
	The second of th			
	,	- 6		
		Trans	*	100
	to the second	1. Ju		
<b>"我们是我们是我们有关系的,是我们</b> 们是我们的是一个人,不是一个人。"	Tet 1			